

Annexe 2

332

DC4.2

Projet de ligne d'interconnexion
Québec—New Hampshire

6211-09-068

RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE AIRE NATURELLE DES MONTAGNES BLANCHES

PROPRIÉTÉ TILLOTSON SERVITUDE



Un projet réalisé par



En partenariat avec



Juin 2013

Table des matières

Déclarations des comparants	4
Déclaration d'intention et de but de la servitude	4
1. Énoncé du Propriétaire du fonds servant	5
2. Désignation du fonds servant et du fonds dominant	5
2.1 Fonds servant	5
2.2 Fonds dominant	5
3. Conditions au moment de la collecte de données	6
4. Importance du fonds servant et cibles de conservation	6
4.1 Importance de l'aire naturelle	6
4.2 Importance du fonds servant (cibles de biodiversité)	7
4.3 Lien écologique avec le fonds dominant	8
5. Description des communautés végétales	8
6. Inventaires d'espèces en situation précaire ou d'intérêt	12
7. Description physique du fonds servant	12
7.1 Accès	12
7.2 État des limites du fonds servant	12
7.3 Liste des infrastructures	13
7.4 Réseau de transport	14
8. Restrictions	14
Restriction générales applicables contre le fonds servant	14
7.1 Activités industrielles, de prélèvement ou pompage d'eau	15
7.2 Topographie	16
7.3 Agriculture	16
7.4 Conversion des forêts	17
7.5 Espèces exotiques envahissantes	17
7.6 Plantation	17
7.7 Circulation en véhicules motorisés	18
7.8 Infrastructures	18
7.9 Activités sportives, physiques ou autres activités intensives	19
7.10 Milieux humides	19
7.11 Cours d'eau permanents	20
7.12 Cours d'eau intermittents	21
Restrictions particulières applicables contre les secteurs à haute valeur écologique du fonds servant ..	22
8.1 Secteur de cours d'eau à salamandre pourpre	22

8.2 Secteur des sommets et des pentes fortes	23
8.3 Secteur botanique	24
Restrictions – Secteur de mise en valeur	24
Autres restrictions particulières	26
10.1 Subdivision et aliénation	26
9. Déclaration et signatures	28

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Historique des visites pour la collecte de données	29
ANNEXE 2 – Liste des <i>infrastructures</i> à la limite du fonds servant	31
ANNEXE 3 – Carte de localisation du fonds servant	32
ANNEXE 4 – Carte des <i>secteurs à haute valeur écologique</i>	33
ANNEXE 5 – Carte des <i>secteurs agricole et de plantation</i>	34
ANNEXE 6 – Carte des éléments hydrographiques	35
ANNEXE 7 – Orthophotographies du fonds servant	36
ANNEXE 8 – Carte des <i>infrastructures</i> du fonds servant	37
ANNEXE 9 – Carte des <i>infrastructures</i> à la limite du fonds servant	38
ANNEXE 10 – Carte du réseau de transport	39
ANNEXE 11 – Cartes des <i>infrastructures</i> et des <i>secteurs à haute valeur écologique</i>	40
ANNEXE 12 – Carte de localisation des puits de la Ville de Canaan	41
ANNEXE 13 – Carte des interventions forestières 2012 et 2013	42
ANNEXE 14 – Carte des secteurs visités sur le fonds servant	43
ANNEXE 15 – Photographies	44

Déclarations des comparants

Ce « **Rapport de documentation de base** » est le « **RDB** » tel que référé aux termes de l'article 12 de l'acte établissant notamment une servitude réelle et perpétuelle de conservation forestière entre Forêt Hereford Inc. (ci-après appelée « Propriétaire du fonds servant ») et la Société canadienne pour la conservation de la nature (ci-après appelée « Propriétaire du fonds dominant » ou « CNC »), reçu devant Me Luc Custeau, notaire, le 26 JUIN 2013 sous le numéro 25652 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro _____ (ci-après appelé « *servitude* »).

Ce *RDB* a été réalisé selon certaines données et informations recueillies telles que décrites à l'article 3 du *RDB* et à la suite de visites effectuées sur le fonds servant ci-après décrit à l'article 5.1 de l'acte de servitude. Ce *RDB* atteste de l'état du fonds servant et des infrastructures qui s'y trouvent, le cas échéant, en date de la signature de la *servitude*. Ce *RDB* permet au bénéficiaire de la *servitude*, **CNC**, de s'y référer ultérieurement pour évaluer périodiquement le respect des interventions, activités et usages ou restrictions à usages et autres conditions de conservation stipulées aux termes de l'acte de *servitude*.

À moins d'une disposition à l'effet contraire prévue aux présentes, les mots ou expressions en lettres *italiques*, tels que définis à l'acte de *servitude* et au présent *RDB*, ont le même sens et doivent conséquemment recevoir la même interprétation. Les annexes et tableaux cités au *RDB* sont ceux référés comme faisant partie intégrante du *RDB* à moins qu'il soit stipulé qu'il s'agit d'annexes déclarées au soutien de l'acte de *servitude*. Ce *RDB* est opposable au propriétaire du fonds servant et à tout propriétaire subséquent.

Déclaration d'intention et de but de la servitude

L'intention des Propriétaires des fonds servant et dominant est d'établir une servitude réelle et perpétuelle de conservation forestière restreignant l'usage du fonds servant, et ce, conformément aux dispositions de la *servitude*; laquelle ayant été établie afin de protéger les caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques du fonds servant, et en particulier, les bénéfiques que celles-ci apportent au maintien des caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques du fonds dominant.

Ce *RDB* permet de consigner par écrit les constatations faites lors des visites du fonds servant afin de rapporter l'état de ce dernier au moment d'établir la *servitude*.

Par ailleurs, il est déclaré que les dispositions de l'acte de *servitude*, ses annexes et le *protocole d'entente* intervenus entre le Propriétaire du fonds servant et le Propriétaire du fonds dominant le 26/6/2013 ■ primeront et auront préséance sur les dispositions du présent à *RDB* et ses annexes en cas d'incohérence.

Un résumé des caractéristiques et attraits naturels, ainsi que les usages actuels pratiqués sur le fonds servant et son état sont décrits et documentés dans l'acte de *servitude* et dans ce *RDB* pour des fins de référence. De plus, y sont décrits les interventions, activités et usages ou restrictions à usages et autres conditions de conservation en vigueur à la date de la signature des présentes et de l'acte de *servitude*.

Les espèces *en situation précaire* visées par la *servitude* et réputées présentes en date de la signature des présentes sont citées sous leur nom commun français et leur nom binomial scientifique, pour des fins d'évaluation de la conformité. Les autres espèces mentionnées dans ce *RDB* le sont uniquement à titre de référence et seule leur appellation française a été utilisée dans le texte pour en alléger la lecture.

1. Énoncé du Propriétaire du fonds servant

Le Propriétaire du fonds servant, par la présente, atteste avoir lu et pris connaissance du présent *RDB* ayant pour objet de décrire le fonds servant en date de la signature de l'acte de *servitude*. La collecte de données, les études de terrains et la rédaction de ce *RDB* ont été effectuées principalement par des représentants et mandataires du Propriétaire du fonds dominant qui possèdent l'expertise nécessaire à ce type d'analyse. Le Propriétaire du fonds servant a pris connaissance à titre de personne raisonnable du contenu du *RDB* ainsi que de ses annexes, dont les photographies aériennes, réalisées en soutien à ce rapport, sans pouvoir personnellement se prononcer davantage sur l'exactitude ou la précision de ces informations.

2. Désignation du fonds servant et du fonds dominant

2.1 Fonds servant

Le fonds servant visé par l'établissement de la *servitude* et par le *RDB* est désigné à l'article 5.1 de l'acte de *servitude*.

Le propriétaire du fonds servant a acquis le fonds servant, aux termes d'un acte de donation par LES FERMES ET FORÊTS TILLOTSON LTÉE / TILLOTSON FARMS AND FOREST LIMITED, reçu devant Me Luc Custeau, notaire, le 26 JUIN DEUX MILLE TREIZE (2013) sous le numéro 25651 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro _____, dont il est fait référence à l'article 5.2 de l'acte de *servitude*.

Le fonds servant totalise une superficie approximative de CINQUANTE MILLIONS SIX CENT MILLE MÈTRES CARRÉS (50 600 000 m²), soit de CINQ MILLE SOIXANTE HECTARES (5 060 ha) selon le cadastre de la municipalité régionale de comté (« MRC ») de Coaticook.

Ledit fonds servant est illustré sur un plan d'ensemble préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre, le ONZE MARS DEUX MILLE TREIZE (11 mars 2013), portant le numéro 6 439 de ses minutes, dont copie certifiée conforme est jointe à l'acte de *servitude* comme annexe « G » après avoir été reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire instrumentant.

2.2 Fonds dominant

Le fonds dominant visé par l'établissement de l'acte de *servitude* et par le *RDB* est désigné à l'article 6.1 de l'acte de *servitude*.

Le propriétaire du fonds dominant a acquis le fonds dominant, aux termes d'un acte de donation par LES FERMES ET FORÊTS TILLOTSON LTÉE / TILLOTSON FARMS AND FOREST LIMITED, reçu devant Me Luc Custeau, notaire, le 26 JUIN DEUX MILLE TREIZE (2013) sous le numéro 25650 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook, dont il est fait référence à l'article 6.2 de l'acte de *servitude*.

Ledit fonds dominant totalise une superficie de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-DEUX MÈTRES CARRÉS ET HUIT DIXIÈMES (2 390 242,8 m²) soit DEUX CENT TRENTE-NEUF ET DEUX DIXIÈMES HECTARES (239,02 ha).

Ledit fonds dominant est décrit et démontré sur une description technique et un plan préparés par Daniel Parent, arpenteur-géomètre, le VINGT ET UN AOÛT DEUX MILLE DOUZE (21 août 2012) sous le numéro 6 255 de ses minutes et confirmé par la lettre d'attestation de superficie préparée par celui-ci, le TREIZE MARS DEUX MILLE TREIZE (13 mars 2013) sous le numéro 6 443 de ses minutes, dont copies certifiées conformes sont jointes à l'acte de *servitude* comme annexe « H » après avoir été reconnues véritables et signées par les parties en présence du notaire instrumentant.

3. Conditions au moment de la collecte de données

Le Propriétaire du fonds dominant a mandaté Corridor appalachien pour effectuer la collecte des données relatives à ce RDB. Elles ont été collectées par Caroline Daguét, Clément Robidoux, Dominic Lemyre, Gabriel Fontaine, Geneviève Bouthot, Jean Lacasse, Marie-Ève Tousignant et Serge Beaudette lors de 21 visites distinctes effectuées en 2010 et 2012. D'autres visites sur le fonds servant ont été réalisées par Prentiss & Carlisle au cours des mois de juin et juillet 2010 dans le cadre d'inventaires forestiers. Certaines données et informations ont été fournies directement par le Propriétaire du fonds servant grâce à ses connaissances du territoire et à plusieurs visites supplémentaires réalisées par des employés de la MRC de Coaticook, dont monsieur Patrick Tobin, en 2012. Une visite des travaux de récolte forestière a été effectuée directement par le Propriétaire du fonds dominant en février 2013. L'ensemble de ces visites est détaillé à l'annexe 1.

De plus, un survol aérien du fonds servant a été effectué le 30 avril 2012 par Groupe Info Consult pour effectuer une prise de photographies aériennes numériques couleur (RGB) géoréférencées à une résolution de 30 cm. Des orthophotographies de chacune des photographies à une résolution de 30 cm en utilisant le modèle numérique d'élévation provenant de la cartographie 1/20000 ont été réalisées. Ces orthophotos sont illustrées à l'annexe 7.

L'annexe 14 indique les lieux visités par le Propriétaire du fonds dominant et le Corridor appalachien lors de leurs visites respectives du fonds dominants. De plus, les sites ayant fait l'objet d'activités de récolte forestière à l'hiver 2012 et l'hiver 2013 sont illustrés sur la carte des interventions forestières produite à l'annexe 13.

4. Importance du fonds servant et cibles de conservation

4.1 Importance de l'aire naturelle

L'aire naturelle des Montagnes Blanches, qui s'étend sur 2 582 km², fait partie de l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie. Elle est située à l'extrême sud-est de la province de Québec, à 250 km de Montréal, et est bordée à l'est par les États-Unis. Elle s'inscrit dans le prolongement des Montagnes Blanches dans les états du Vermont, du New Hampshire et du Maine. La forêt occupe un peu plus de 90 % du territoire et est majoritairement du domaine privé. La végétation de l'aire naturelle est notable pour la rareté de certaines espèces et les associations qu'elle abrite. L'intérêt découle également du fait qu'il s'agit d'un des points de rencontre entre la forêt de feuillus et celle de conifères. Les grands espaces forestiers peu ou pas fragmentés de cette aire naturelle supportent une grande diversité biologique comprenant notamment une quarantaine d'espèces en situation précaire (Laliberté, 2009)¹. La qualité de ces milieux forestiers en fait également un habitat privilégié pour les mammifères à grand domaine vital et les oiseaux de forêts d'intérieur.

Le relief de l'aire naturelle des Montagnes Blanches se présente comme une chaîne de collines aux versants en pente généralement modérées et parfois escarpées. Les monts Mégantic et Gosford dominent le paysage et culminent respectivement à 1 105 m et 1 183 m d'altitude. Ils se classent parmi les sommets les plus élevés du Québec méridional. Ils sont accompagnés par la montagne de Marbre (915 m) et le mont Saddle (972 m) au nord-ouest et par les monts Hereford (864 m) et Barnston (742 m) au sud-est de l'aire naturelle.

Le réseau hydrographique est surtout constitué de ruisseaux et rivières. Le système de cours d'eau permanents représente au total 1 350 kilomètres linéaires au sein de l'aire naturelle. Le territoire abrite également plusieurs centaines de milieux lacustres. L'ensemble de ces habitats aquatiques s'étend sur 6 110 ha, ce qui représente 2,4 % de la superficie totale du territoire. Si la vaste majorité de ces lacs sont de petite taille, il existe tout de même une douzaine de lacs de plus de 50 ha, dont le lac Mégantic qui s'étend sur plus de 2 770 ha. La conservation de ces vastes lacs représente un enjeu de taille puisqu'ils abritent une faune ichthyenne particulière qui dépend de la bonne qualité de l'eau. Le faible développement urbain qui prévaut présentement

¹ Laliberté P., Di Diore J., Daguét C., Giguét S. et H. Breich., 2009. Plan de conservation de l'aire naturelle des Montagnes Blanches – région du Québec. Conservation de la nature. 70 pp.

explique que plusieurs de ces lacs soient encore à l'état sauvage et présentent un excellent potentiel d'habitat faunique (Laliberté, 2009).

Le caractère naturel de cette région a été grandement façonné par l'historique de l'utilisation humaine du territoire. Les principaux secteurs d'emploi se trouvent dans les secteurs forestiers et récréotouristiques, ainsi qu'une faible proportion dans le domaine de l'agriculture. L'exploitation forestière, moteur économique actuel et historique de l'aire naturelle des Montagnes Blanches, a modifié le paysage forestier du territoire. Cette activité importante explique la présence d'une grande diversité de forêt à des stades de régénération différents. Au cours des 20 dernières années, les coupes à blanc sur des lots entiers ont pratiquement été retirées des opérations forestières et de nombreuses terres en friches ont été reboisées. De plus, l'utilisation très modeste des terres à des fins agricoles et le faible développement résidentiel sont intimement liés à l'impressionnant couvert forestier qui prévaut toujours sur le territoire de l'aire naturelle (Laliberté, 2009).

Deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont présentes sur le territoire totalisant plus de 25 000 ha. Près de 5,3 % du territoire de l'aire naturelle est protégé, principalement en terres publiques au sein du parc national du Mont-Mégantic (Laliberté, 2009).

4.2 Importance du fonds servant (cibles de biodiversité)

L'annexe 3 présente la localisation du fonds servant. Le contexte forestier du fonds servant est illustré à l'annexe 7, par superposition des orthophotos et des limites cadastrales. Quant aux cibles de biodiversité, bien que réparties sur l'ensemble du fonds servant, elles se concentrent particulièrement à l'intérieur de certains secteurs à haute valeur écologique. Ainsi, la localisation des secteurs des sommets et des pentes fortes, secteur botanique, secteur des cours d'eau à salamandre pourpre est indiquée à l'annexe 4.

Le fonds servant, localisé dans la chaîne appalachienne, au sud-est du Québec, est adjacent à la frontière américaine du Vermont, et est situé principalement en terrain montagneux. Le fonds servant occupe la majeure partie du massif montagneux formé par les monts Hereford, Goblet et Green Goblet (à l'exception du versant sud-ouest et sud-est du mont Hereford occupé par le fonds dominant). Le fonds servant se situe au cœur d'un important noyau forestier (mont Hereford) qui s'étend sur une superficie d'environ 7 793 ha. La protection de ce grand noyau forestier, non fragmenté par un réseau de routes et chemins publics, est essentielle au maintien d'un corridor naturel assurant la connectivité entre les grands massifs forestiers situés de part et d'autre de la frontière canado-américaine.

Ce noyau forestier abrite une riche diversité faunique. La présence de l'ours noir, de l'orignal, du cerf de Virginie, du coyote, du castor, du porc-épic, du vison d'Amérique, du raton laveur, du lièvre d'Amérique, de l'écureuil roux, du tamia rayé et de la souris sauteuse des bois a été confirmée lors des visites du fonds servant. De plus, les ornithologues ont confirmé la présence sur le fonds servant de plus de 68 espèces d'oiseaux, dont de nombreuses spécialistes de forêt d'intérieur telles que la chouette rayée et le tangara écarlate, des rapaces diurnes tels que le busard Saint-Martin, l'épervier de Cooper, la petite buse et la buse à épaulettes, ainsi qu'un passereau en situation précaire, soit la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*).

Sur le plan floristique, les observations faites lors des visites réalisées sur le fonds servant indiquent que la flore y est comparable à celle des habitats de la région. Les inventaires réalisés au cours des dernières années sur le fonds servant ont permis d'identifier près de 230 espèces végétales. Parmi celles-ci, des espèces typiquement appalachiennes, selon Rousseau (1974), ont été relevées incluant l'aster acuminé, le caulophylle faux-pigamon, la dennstaedtie à lobules ponctués, le gailllet lancéolé, le polystique de Braun, le rhododendron du Canada, la tiarelle cordifoliée, le trille ondulé, le trille rouge, le vérâtre vert, la violette à feuilles rondes et la viorne à feuilles d'aulne. Les relevés de terrain ont aussi révélé la présence de plusieurs espèces floristiques en situation précaire apparaissant sur la liste des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au Québec. Il s'agit de l'ail des bois (*Allium tricoccum*), de l'adiante du Canada (*Adiantum pedatum*), de l'asaret du Canada (*Asarum canadense*), de la cardamine carcajou (*Cardamine diphylla*), de la dryoptère de Clinton (*Dryopteris clintoniana*) et de la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*).

De plus, le fonds servant est localisé à la limite de trois bassins versants, soit ceux de la rivière Moe's, de la rivière Hall et du lac Wallace / ruisseau Leach (Vermont). Plusieurs *cours d'eau permanents et intermittents*, ainsi que des *milieux humides* et des fossés de drainage aménagés en bordure des *chemins forestiers* ont été relevés à l'intérieur des limites du fonds servant. Ces ruisseaux et *milieux humides* sont des *écosystèmes* indispensables au maintien de la qualité et quantité d'eau dans les trois bassins versants situés en partie sur le fonds servant, en plus de représenter des habitats indispensables à de nombreuses espèces.

Les relevés de terrain réalisés sur le fonds servant ont également permis l'identification de nombreux amphibiens habitant à l'intérieur ou aux abords des *cours d'eau* ou des *milieux humides*. Notamment, ces milieux procurent un habitat important à des *espèces en situation précaire*, dont la salamandre pourpre (*Gyrinophilus porphyriticus*) et la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*), ayant été inventoriées sur le fonds servant. La salamandre à deux lignes, la salamandre cendrée, la grenouille des bois, la grenouille verte, la grenouille du Nord, la rainette crucifère, le ouaouaron, le triton vert et le crapaud d'Amérique ont également été observés ou entendus sur le fonds servant. Ces milieux offrent également de bonnes conditions de vie pour l'omble de fontaine. Le portrait hydrographique du fonds servant est illustré à l'annexe 6.

Finalement, la protection du fonds servant s'inscrit également dans un cadre plus vaste où le maintien de la connectivité forestière au sein de l'aire naturelle des Montagnes Blanches constitue un objectif de conservation de premier rang.

4.3 Lien écologique avec le fonds dominant

Le fonds servant est adjacent au fonds dominant et entoure celui-ci. Il abrite des caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques remarquables, dont de vastes *écosystèmes* forestiers contigus, une faune et une flore diversifiées, des *espèces en situation précaire*, des habitats sensibles tels les *cours d'eau permanents et intermittents*, les *milieux humides*, les sommets et les *pentés fortes*. Les caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques du fonds servant interagissent avec celles présentes sur le fonds dominant. Ces interactions sont essentielles pour maintenir l'équilibre dynamique et naturel des espèces et *écosystèmes* présents sur le fonds dominant.

De plus, les caractéristiques naturelles, écologiques et scéniques du fonds servant, incluant le couvert forestier, permettent le déplacement de la faune et la dispersion de la flore et, par conséquent, contribuent directement au maintien de ceux-ci sur le fonds dominant. Les *espèces en situation précaire* retrouvées sur le fonds servant et également présentes sur le fonds dominant sont la paruline du Canada (*Wilsonia canadensis*), la salamandre pourpre (*Gyrinophilus porphyriticus*) et la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*).

Considérant que la majeure partie du fonds servant est localisée dans le même bassin versant que le fonds dominant, la protection du fonds servant contribue aussi à assurer la préservation de la qualité de l'eau des *cours d'eau* et étendues d'eau du fonds dominant et, par extension, de la qualité de l'eau de l'ensemble du bassin versant situé en aval.

5. Description des communautés végétales

Le tableau 1 présente le contexte forestier du fonds servant d'après les couches écoforestières à l'échelle de 1/20 000 (FORGEN-TERGEN) du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) datant de 2012. La superficie forestière du fonds servant est estimée à 5 020 hectares.

Tableau 1. Contexte forestier de la région

Niveau du Système hiérarchique de classification écologique du territoire	Description
Zone et sous-zone de végétation	Zone de la <i>forêt</i> tempérée et sous-zone de la <i>forêt</i> décidue
Domaine et sous-domaine bioclimatique	Érablière à bouleau jaune de l'est
Région et sous-région écologique	Coteaux des basses Appalaches - Septentrionale
Paysage régional	Mont Mégantic
District écologique	Collines du lac Wallace
Types écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Érablière à bouleau jaune sur dépôt très mince, de texture variée, de drainage de xérique à hydrique (FE30) ➤ Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique (FE32) ➤ Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique, situation topographique de haut de pente ou de sommet arrondi (FE32H) ➤ Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage subhydrique (FE35) ➤ Marais ou marécage arbustif, d'eau douce, sur dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe, riverain (en bordure d'un <i>cours d'eau</i> ou d'un lac) (MA18R) ➤ Frênaie noire à sapin sur dépôt organique ou dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe (MF18) ➤ Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt très mince, de texture variée et de drainage de xérique à hydrique (MJ10) ➤ Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (MJ12) ➤ Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (MJ15) ➤ Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique (MJ21) ➤ Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (MJ22) ➤ Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (MJ25) ➤ Bétulaie jaune à sapin sur dépôt organique ou dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe (MJ28) ➤ Sapinière à bouleau blanc sur dépôt très mince, de texture variée et au drainage de xérique à hydrique (MS20) ➤ Sapinière à bouleau blanc sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (MS22) ➤ Pessière blanche ou cédrière issue d'agriculture sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique (RB12) ➤ Pessière blanche ou cédrière issue d'agriculture sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (RB15) ➤ Cédrière tourbeuse à sapin sur dépôt organique de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe (RC38) ➤ Sapinière à thuya sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne, de drainage mésique (RS12) ➤ Sapinière à thuya sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique (RS15) ➤ Sapinière à thuya sur dépôt minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe (RS18)

Niveau du Système hiérarchique de classification écologique du territoire	Description
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tourbière minérotrophe, station au dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique, minérotrophe, surface uniforme (absence de lanières et de mares) que l'on observe dans les tourbières (TOF8U)

Drainage xérique = sol très sec, drainage xérique-mésique = sol sec, drainage mésique = sol frais, drainage subhydrique = sol humide, drainage hydrique = sol très humide

Les communautés végétales du fonds servant ont été déterminées en fonction des résultats provenant de travaux d'inventaires forestiers réalisés par Prentiss & Carlisle en juin 2010, ainsi que des données provenant du Système d'information écoforestière du MRN datant de 2000. De plus, ces données forestières ont été bonifiées par des relevés de végétation effectués par les biologistes de Corridor appalachien au cours de leurs travaux sur le terrain à l'été 2010. Les différents peuplements forestiers identifiés par Prentiss & Carlisle ont, dans plusieurs cas, été fusionnés afin de créer les grandes communautés végétales du fonds servant. Ainsi, sept (7) grandes communautés végétales ont été identifiées, soit la *forêt* de feuillus tolérants, la *forêt* de feuillus tolérants à résineux, la *plantation* de résineux, la *forêt* résineuse, la *forêt* de résineux à feuillus intolérants, la *forêt* de résineux à feuillus tolérants et la friche arbustive. Les *plantations* de résineux et les friches arbustives (référées comme le *secteur agricole*) sont illustrés à l'annexe 5. Des photos de chacune des communautés sont disponibles à l'annexe 15.

Forêt de feuillus tolérants

La moitié de la superficie forestière du fonds servant est occupée par la *forêt* de feuillus tolérants à l'ombre (~2 446 ha sur ~5 020 ha), colonisant surtout les pentes de moyenne altitude (ex. voir photo #22 à l'annexe 15). Cette communauté végétale est composée majoritairement de l'érable à sucre et de l'érable rouge², accompagnés du bouleau jaune³ et du bouleau blanc⁴. Le hêtre à grandes feuilles, le frêne d'Amérique, le cerisier tardif et, dans une moindre mesure, le frêne noir et les peupliers sont également présents au sein de cette communauté forestière. Évidemment, certaines zones sont caractérisées par une concentration plus forte de l'une ou l'autre des espèces de feuillus tolérants à l'ombre. De plus, certains peuplements de cette communauté végétale abritent également le sapin baumier ainsi que l'épinette rouge, particulièrement en sous-étage. Les espèces arbustives les plus communément rencontrées dans la *forêt* de feuillus tolérants sont la viorne à feuille d'aulne, l'érable de Pennsylvanie, l'érable à épis, le cornouiller à feuilles alternes et les ronces. Au niveau de la strate herbacée, les fougères telle la dennstaedtie à lobules ponctués sont souvent dominantes, probablement favorisées par les coupes forestières. On y observe également d'autres fougères, telles la dryoptéride intermédiaire, le polystic faux-acrostic, l'athyrium fausse-thélyptéride et la thélyptère de New-York. Quant à la salsepareille, l'uvulaire à feuilles sessiles, le caulophylle faux-pigamon, la clintonie boréale, l'huperzie brillante, l'aster acuminée et le pigamon pubescent, ces espèces sont assez communes au sein de la strate herbacée de cette communauté végétale.

Forêt de feuillus tolérants à résineux

Plus dispersée sur le fonds servant, la *forêt* de feuillus tolérants à résineux (ex. voir photo #23 à l'annexe 15) occupe près du tiers (1/3) de la superficie forestière, en particulier les bas de pentes et plateaux ayant un drainage modéré à imparfait. Cette communauté végétale se compose de l'érable à sucre, de l'érable rouge, du bouleau jaune et du bouleau blanc, accompagnés du sapin baumier et d'épinettes. La représentation de l'érable rouge à l'intérieur de cette communauté végétale a tendance à être plus importante que dans la communauté forestière précédente, de même que la présence d'essences de résineux. On constate en effet que la strate arbustive est souvent dominée par de jeunes sapins baumiers, accompagnés de viornes à feuilles d'aulne et de

² L'érable rouge est considéré comme une espèce tolérante à l'ombre dans le présent rapport.

³ Le bouleau jaune est une espèce semi-tolérante à l'ombre (tolérance intermédiaire à l'ombre).

⁴ Le bouleau blanc est une essence pionnière, intolérante à l'ombre et qui présente une croissance rapide au début de son cycle suite à une perturbation majeure telle un feu ou une coupe totale.

ronces. Au niveau de la strate herbacée, la dryoptéride intermédiaire, la dennstaedtie à lobules ponctués, l'athyrium fougère-femelle et, dans bien des cas, les sphaignes y sont régulièrement relevées.

Forêt résineuse

Cette communauté végétale (ex. voir photos #24 et 25 à l'annexe 15) n'occupe pas une grande superficie (à peine 6 % de la superficie forestière du fonds servant). Le sapin baumier domine généralement les peuplements faisant partie de cette communauté, mais les épinettes sont également largement présentes. Une pessière sur tourbe a même été relevée au centre du fonds servant, au sud d'un important *milieu humide*. Il s'agit du seul peuplement du genre rencontré sur le fonds servant. Le mélèze laricin et le thuya occidental sont aussi des espèces que l'on retrouve au sein de cette communauté végétale, mais de façon plus localisée. Quelques cédrières de faibles superficies ont été identifiées lors des travaux sur le terrain. Ces dernières ont été observées dans des zones où le drainage était déficient et où les mousses dominaient le parterre forestier. La forêt résineuse abrite aussi une petite proportion d'espèces feuillues, soit le bouleau blanc, le bouleau jaune, l'érable à sucre, l'érable rouge, les peupliers et, moins fréquemment, le hêtre à grandes feuilles.

Plantation de résineux (Secteur de plantation)

À plusieurs endroits, sur le fonds servant, des *plantations en monoculture* d'espèces résineuses ont été aménagées (ex. voir photo #26 à l'annexe 15). Ces *plantations* représentent près de 5 % de la superficie forestière du fonds servant. Très différentes des peuplements naturels au niveau de leur structure et de leurs fonctions écologiques, elles abritent majoritairement des épinettes, mais également le sapin baumier et, dans des proportions moindres, le pin rouge. Ces *plantations* sont définies à l'article 4.41 de l'acte de servitude et illustrées comme étant le *secteur de plantation* à l'annexe E de l'acte de servitude (voir également la carte à l'annexe 5).

Forêt de résineux à feuillus tolérants

La forêt de résineux à feuillus tolérants (ex. voir photo #27 à l'annexe 15) est assez dispersée sur le fonds servant, bien qu'elle semble être plus présente dans sa moitié est. Cette forêt occupe des habitats similaires à la forêt de feuillus tolérants à résineux et totalise 9 % de la superficie forestière du fonds servant. Les espèces formant cette communauté forestière sont également très similaires à celles composant la forêt de feuillus tolérants à résineux mais avec une dominance plus marquée des résineux et d'espèces tolérantes à l'ombre. Ainsi, le sapin baumier et les épinettes dominent et sont accompagnés du bouleau jaune, du bouleau blanc, de l'érable rouge et de l'érable à sucre. Les peupliers, non tolérants à l'ombre, sont également passablement présents au sein de cette communauté forestière. Le frêne d'Amérique, le frêne noir ainsi que le cerisier tardif occupent de façon disparate la forêt de résineux à feuillus tolérants.

Forêt de résineux à feuillus intolérants

La forêt de résineux à feuillus intolérants à l'ombre (ex. voir photos #28 et #29 à l'annexe 15) est localisée dans les zones de haute altitude du fonds servant, soit dans la portion supérieure du mont Hereford (et en partie dans le *secteur des sommets et des pentes fortes*). Cette communauté, qui occupe à peine plus de 2 % de la superficie forestière du fonds servant, est dominée par le sapin baumier et les épinettes, accompagnés du bouleau jaune et du bouleau blanc. On note la présence de bouleaux jaunes de gros diamètre (vétérans) dans cette communauté végétale. La strate arbustive est dominée par le sapin baumier, la viorne à feuilles d'aulne et le cornouiller quatre-temps. Sur le parterre forestier on note, entre autres, la clintonie boréale, la dennstaedtie à lobules ponctués, la dryoptéride intermédiaire, la fougère-aigle et l'érythrone d'Amérique.

Friche arbustive

En plus des six communautés décrites ci-dessus, une communauté végétale non forestière est également présente sur le fonds servant (représentant moins de 3 % de la superficie du fonds servant). Il s'agit de la friche arbustive (ex. voir photo #30 à l'annexe 15) qui est issue, le plus souvent, de coupes totales réalisées dans le passé. Ce terrain a également pu être une section agricole abandonnée, l'emplacement d'un camp ou d'une zone coupée à blanc, etc. La friche peut être définie comme un terrain couvert de broussailles arbustives en processus de succession vers un peuplement forestier, d'ici quelques années. Les friches observées sur le fonds servant sont constituées soit d'espèces feuillues intolérantes à l'ombre comme les bouleaux, les cerisiers, les peupliers, soit de jeunes sapins. De plus, les individus de ces espèces ne dépassent généralement pas quatre (4) mètres. On observe également au sein de cette communauté végétale différents arbustes comme les spirées et les ronces.

6. Inventaires d'espèces en situation précaire ou d'intérêt

Plusieurs espèces en situation précaire, de même que certaines espèces d'intérêt pour la conservation dont les mammifères à grand domaine vital, ont été répertoriées sur le fonds servant lors des visites réalisées pour la collecte de données. Elles sont toutes présentées au tableau 2.

Tableau 2. Liste des espèces en situation précaire ou d'intérêt identifiées sur le fonds servant

Nom scientifique	Nom français	Statut(s) de l'espèce	Rangs de priorité
Plantes vasculaires en situation précaire			
<i>Adiantum pedatum</i>	Adiante du Canada	Désignée vulnérable au Québec	G5/N5/S4
<i>Allium tricoccum</i>	Ail des bois	Désignée vulnérable au Québec	G5/NNR/S3
<i>Asarum canadense</i>	Asaret gingembre	Désignée vulnérable au Québec	G5/N5/S4
<i>Cardamine diphylla</i>	Cardamine carcajou	Désignée vulnérable au Québec	G5/N5/S4
<i>Dryopteris clintoniana</i>	Dryoptère de Clinton	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec	G5/N4/S3
<i>Matteuccia struthiopteris</i>	Matteuccie fougère-à-l'autruche	Désignée vulnérable au Québec	G5/N5/S4
Amphibiens en situation précaire et mammifères à grand domaine vital			
<i>Alces americanus</i>	Orignal	Non en péril	G5/N5/S5
<i>Desmognathus fuscus</i>	Salamandre sombre du Nord	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec	G5/N3N5/S3
<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	Salamandre pourpre	Menacée au Canada (COSEPAC); désignée vulnérable au Québec	G5/N3/S3
<i>Mustela vison</i>	Vison	Non en péril	G5/N5/S5
<i>Ursus americanus</i>	Ours noir	Non en péril	G5/N5/S5

7. Description physique du fonds servant

7.1 Accès

Le fonds servant est situé sur le territoire des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, au sein de la région administrative de l'Estrie. À vol d'oiseau, il se situe à environ 40 kilomètres au sud-est de la ville de Sherbrooke, à la frontière avec les États-Unis. Les états du Vermont et du New Hampshire sont respectivement situés au sud et à l'est du fonds servant. L'accès au fonds servant se fait notamment par la route régionale 141 et le chemin des Côtes. La localisation du fonds servant est illustrée au plan d'ensemble produit à l'annexe G de l'acte de servitude et à l'annexe 3 de ce RDB.

7.2 État des limites du fonds servant

Les limites du fonds servant ont été établies en fonction des limites cadastrales provenant de la base de données de la MRC de Coaticook basés sur le cadastre original. La longueur totale du périmètre extérieur du fonds servant totalise soixante-cinq (65) kilomètres.

Aucune balise ni plaquette jaune ni signalisation n'est actuellement en place sur le fonds servant. Elles seront mises en place progressivement, afin d'identifier sur le terrain, les limites du fonds servant et les *secteurs à haute valeur écologique*.

Les limites du fonds servant avec celles du fonds dominant découlent de la compilation des titres, du cadastre, des plans et de la description technique préparés par Daniel Parent, arpenteur-géomètre déclarés au soutien de l'acte de *servitude*.

7.3 Liste des infrastructures

Aux termes de l'acte de *servitude*, les *infrastructures* sont définies à l'article 4.24. comme étant tout ouvrage fait par l'homme, construit et, ou, érigée de façon permanente ou non-permanente sur le fonds servant, incluant, à titre d'exemple mais sans limitation, les *chemins, sentiers, chemins forestiers, ponceaux, infrastructures légères pour l'observation de la nature, bâtiments* ou stationnements. Ces *infrastructures* sont présentées au tableau 3, et sont localisées à l'annexe 8.

Tableau 3. Liste des infrastructures présentes sur le fonds servant

Infrastructure	Dimensions			Condition/ Description	Coordonnées SIG ⁵	# photo à l'annexe 15
	Largeur	Longueur	Hauteur			
Tour de télécommunications	±15,0 m	± 27,0 m	± 40,0 m	Très bonne	Long :218032 m Lat :4994220 m	1
Garage #1	± 18,0 m	± 17,0 m	± 5,0 m	Très bonne	Long :223422 m Lat :4990309 m	2
Hangar	± 8,0 m	± 18,5 m	± 5,0 m	Bonne	Long :223412 m Lat :4990283 m	4
Stationnement #1	±21,0 m	±49,0 m	—	Majoritairement en gravier avec petite portion gazonnée	Long :223424 m Lat :4990277 m	2 et 4
Stationnement #5	±17,0 m	±33,0 m	—	Gravier et gazon	Long :222148 m Lat :4995208 m	8
Gravière #1	±10 m	±67 m	—	Zone de prélèvement de gravier/sable	Long :216937 m Lat :4989960 m	n/d
Gravière #2	±35m	±155m	—	Zone de prélèvement de gravier/sable avec tamis	long : 217361 m Lat : 4991608 m	9

Certaines infrastructures sont localisées à la limite du fonds servant. Puisque le fonds servant n'a pas été arpenté, les limites utilisées pour relever les *infrastructures* sont issues de la base de données cadastrales de la MRC de Coaticook. Il a été convenu de décrire ces infrastructures sur la liste produite à l'annexe 2 et de les illustrer à l'annexe 9. Étant donné l'imprécision qui pourrait persister quant à l'empiètement d'infrastructures sur le fonds servant et afin d'éviter toute confusion ultérieure quant à l'application de la *servitude*, les informations relatives à ces infrastructures ont été tout de même colligées. Ces secteurs limitrophes et leurs infrastructures feront l'objet d'un suivi annuel tant que la situation des limites de propriété ne sera pas clarifiée.

Dès qu'une levée terrain des infrastructures sera réalisée dans le cadre d'une opération cadastrale effectuée par un arpenteur-géomètre, les propriétaires des fonds dominant et servant conviendront de produire au soutien du présent RDB, un addendum qu'ils cosigneront afin de dénoncer les conclusions de l'opération et d'éviter toute erreur d'interprétation du présent RDB.

⁵ Les coordonnées géographiques sont en mètres et la projection est MTM7, Nad83

7.4 Réseau de transport

Le tableau 4 présente les caractéristiques du réseau de transport présent sur le fonds servant, soit les *sentiers*, *sentiers de véhicule hors route*, *chemins forestiers* et *chemins*, tels que définis à l'article 4 de l'acte de *servitude*. Les informations sont fournies pour chacune des catégories ayant été recensées sur le fonds servant. Alors que le réseau de transport est principalement utilisé pour le transport du bois et des produits forestiers sur le fonds servant, seules les sections qui correspondaient à la définition complète d'un *chemin forestier* ont été ainsi désignées. Cela signifie que, là où le Propriétaire du fonds dominant n'a pas pu déterminer si le chemin était certifié par un ingénieur forestier et où il est utilisé à des fins autres que l'*aménagement forestier durable*, il est considéré comme *chemin* et non *chemin forestier*, au sens de l'acte de *servitude*. À noter qu'aucun *chemin forestier* n'a été reconnu comme tel sur le fonds servant; seuls des *chemins*, *sentiers* et *sentiers de véhicules hors route* y sont donc présents. L'ensemble du réseau de transport est représenté sur la carte à l'annexe 10. Des photos représentatives des catégories sont disponibles à l'annexe 15.

Tableau 4. Réseau de transport présent sur le fonds servant

Catégorie	Usage observé	Largeur moyenne (m)	Longueur totale (km)	Substrat	Coordonnées SIG	# photo à l'annexe 15
<i>Sentier</i>	Utilisé pour la randonnée pédestre et le vélo de montagne	~1,5 m	± 39,5 km	Terre, gravier, pierre et portion pontée en bois. Généralement, la végétation herbacée est présente en bordure du <i>sentier</i>	Voir données géographiques (format shapefile), au registre du Propriétaire du fonds dominant	10, 11, 12 et 13
<i>Chemin</i>	Utilisé pour le transport du bois (camion) et pour accéder aux différents secteurs de la propriété en véhicule motorisé (<i>véhicules hors route</i> , voitures, machinerie forestière, etc.)	~15,0 m	± 35,9 km	Terre et gravier	Voir données géographiques (format shapefile), au registre du Propriétaire du fonds dominant	14, 15, 16 et 17
<i>Sentier de véhicule hors route</i>	Utilisé pour la randonnée en <i>véhicules hors route</i>	~4,0 m	± 43,7 km	Terre et végétation herbacée	Voir données géographiques (format shapefile), au registre du Propriétaire du fonds dominant	18, 19, 20 et 21

8. Restrictions

Pour évaluer l'état du fonds servant et des *infrastructures* qui s'y trouvent, en regard des restrictions spécifiques à l'usage du fonds servant telles qu'édictées aux articles 7, 8, 9 et 10 de l'acte de *servitude*, les observations ci-dessous ont été rendues. L'itinéraire parcouru lors des visites du fonds servant est illustré à l'annexe 14.

La numérotation et le libellé des restrictions référées ci-dessous constituent des extraits correspondants à la numérotation et au libellé de l'acte de *servitude*.

7. Restriction générales applicables contre le fonds servant

Tel qu'inscrit dans l'acte de *servitude*, à l'article 7, le propriétaire du fonds servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités suivantes sur l'ensemble du fonds servant :

7.1 Activités industrielles, de prélèvement ou pompage d'eau

7.1.1 toute activité industrielle;

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'activités industrielles.

Observations

Aucune activité industrielle n'a été observée lors des visites sur le fonds servant.

7.1.2 le prélèvement ou le pompage d'eau de surface et souterraine à des fins commerciales ou industrielles, sauf et excepté pour les charges mentionnées à l'article 5.3.1 de l'acte de *servitude* ou, le cas échéant, pour l'approvisionnement des communautés de St-Herménégilde et d'East Hereford à une fin d'intérêt public;

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'activités de pompage d'eau de surface et souterraine à des fins commerciales ou industrielles.

Observations

Aucune activité de pompage d'eau de surface et souterraine à des fins commerciales ou industrielles n'a été observée lors des visites sur le fonds servant. Pour ce qui est des charges mentionnées à l'article 5.3.1 de l'acte de *servitude*, la firme LNA Hydrogéologie Environnement a été mandatée par la ville de Canaan pour faire un état des puits situés sur le fonds servant. Onze (11) puits sont situés sur la propriété pour usage par la ville de Canaan. Ceux-ci sont cartographiés à l'annexe 12. Ils sont tous situés à environ 4 à 6 pieds de profondeur. En date de signature du présent rapport, aucun des puits n'est utilisé. Les puits sont cependant maintenus en bon état pour fournir un approvisionnement d'urgence au besoin.

7.1.3. toute activité d'exploration, d'extraction ou d'exploitation des *ressources du sol ou du sous-sol*, sauf et excepté pour l'extraction non-commerciale de sable ou de gravier à des fins de maintien ou de construction d'*infrastructures* situées sur le fonds servant ou à des fins de maintien de *chemins* situés à moins de cinq (5) kilomètres des limites du fonds servant et bénéficiant directement à celui-ci;

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier les indices d'exploration, d'extraction et d'exploitation non autorisées de *ressources du sol et du sous-sol*.

Observations

Aucun indice d'exploration, d'extraction ou d'exploitation des *ressources du sol et du sous-sol* n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant, outre la présence de deux gravières/sablières exploitées à des fins de maintien des *chemins forestiers* du fonds servant. Celles-ci sont détaillées au tableau 3 et cartographiés sur la carte des infrastructures du fonds servant à l'annexe 8.

7.1.4 l'enfouissement de déchets ainsi que tout dépôt de déchets.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence de sites d'enfouissement ou de dépôt de déchets.

Observations

Aucun site d'enfouissement ou de dépôt de déchets n'a été observé lors des visites sur le fonds servant.

7.2 Topographie

toute *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol, sauf et excepté :

7.2.1. à l'intérieur du *secteur de mise en valeur*;

7.2.2. pour la construction et, ou, le cas échéant, l'érection, l'entretien ou le maintien d'*infrastructures* existantes ou réalisées en respect des dispositions prévues à la *servitude* de conservation forestière;

7.2.3. pour l'extraction de sable et de gravier en respect des dispositions prévues à la *servitude* de conservation forestière;

7.2.4. pour le retrait de barrages de castor occasionnant un risque pour la sécurité des personnes ou des *infrastructures* avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier les indices de *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol.

Observations

Aucun indice de *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant, à l'exception des gravières détaillées au tableau 3 du *RDB* et mentionnées à la restriction 7.1.3. Une zone de remblais a été localisée à la limite du fonds servant (annexe 2 et carte en annexe 9).

7.3 Agriculture

l'élevage ou le pâturage d'animaux, sauf et excepté dans le *secteur agricole*.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier les indices d'élevage ou de pâturage d'animaux. Le *secteur agricole* a été déterminé à partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, en fonction des zones présentant les caractéristiques du milieu agricole. Ces zones ont par la suite été validées sur le terrain afin de confirmer leur caractère agricole, puis identifiées sur la carte à l'annexe 5.

Observations

Aucun indice d'élevage ou de pâturage d'animaux n'a été relevé sur l'ensemble du fonds servant, incluant le *secteur agricole*.

7.4 Conversion des forêts

la *conversion des forêts*, sauf et excepté :

7.4.1. à l'intérieur du *secteur de mise en valeur* ;

7.4.2. à l'intérieur du *secteur de plantation* ;

7.4.3. à l'intérieur du *secteur agricole* ;

7.4.4. ou pour la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* en respect des dispositions prévues à la *servitude* de conservation forestière.

Méthode de collecte de données

Les orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012 ont été analysées afin de visualiser les zones sans *forêts* (annexe 7). Ces zones ont par la suite été validées sur le terrain afin de confirmer leur vocation forestière, agricole, de plantation ou antropogénique. Les données du quatrième système d'information écoforestière (SIEF) du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) ont été utilisées afin de calculer la superficie du fonds servant qui est en couvert forestier.

Observations

Les *secteurs agricole* et de *plantation* sont illustrés à l'annexe 5. Les *infrastructures* présentes sur le fonds servant sont détaillées au tableau 3 et illustrées à l'annexe 8. Le couvert forestier du fonds servant est visible à partir des photos aériennes produites à l'annexe 7. Le couvert forestier représente 5 019,9 hectares du fonds servant selon les données du SIEF.

7.5 Espèces exotiques envahissantes

l'introduction intentionnelle d'*espèces exotiques envahissantes* animales ou végétales.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier les indices d'introduction intentionnelle d'*espèces exotiques envahissantes* animales ou végétales.

Observations

La présence occasionnelle du roseau commun (*Phragmites australis*) a été observée en bordure de certains *milieux humides*, mais aucun indice n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant permettant de conclure à une introduction intentionnelle d'*espèces exotiques envahissantes* animales ou végétales.

7.6 Plantation

7.6.1 la *plantation en monoculture*, sauf et excepté à l'intérieur du *secteur de plantation* ;

Méthode de collecte de données

À partir des données forestières de Prentiss & Carlisle (2010), du 4^e inventaire forestier (Gouvernement du Québec, 2012), ainsi que des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, les zones présentant les caractéristiques d'une *plantation en monoculture* ont été identifiées. Ces zones ont par la suite été validées sur le terrain, puis identifiées sur la carte à l'annexe 5. La portion du fonds servant située à l'extérieur du *secteur de plantation* a ensuite été parcourue par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'autres zones de *plantation en monoculture*.

Observations

À plusieurs endroits sur le fonds servant, des *plantations en monoculture* d'espèces résineuses ont été aménagées, toutes situées à l'intérieur du *secteur de plantation* (voir carte à l'annexe 5). Plus amples informations sur la composition des plantations sont disponibles dans la section 5, description des communautés végétales.

7.6.2 la plantation d'*arbres non indigènes*, sauf et excepté le peuplier hybride à l'intérieur du *secteur de plantation*;

Méthode de collecte de données

L'ensemble du fonds servant, incluant le *secteur de plantation*, a été parcouru aléatoirement afin de vérifier les indices de *plantation d'arbres non indigènes*.

Observations

Aucun peuplier hybride n'a été observé sur le fonds servant. Quelques individus d'épinette de Norvège (*Picea abies*), une espèce d'*arbre non-indigène*, ont par ailleurs été observés à l'intérieur du *secteur de plantation*, mais aucune donnée précise n'a été recueillie concernant cette espèce.

7.7 Circulation en véhicules motorisés

la circulation de véhicules motorisés sur les *sentiers*, de même qu'à l'extérieur des *chemins, sentiers de véhicule hors route* et *chemins forestiers*, sauf et excepté :

- 7.7.1. à des fins de récupération du gros gibier lors des activités de chasse;
- 7.7.2. pour réaliser des travaux d'*aménagement forestier durable*;
- 7.7.3. pour les activités de surveillance ou d'entretien du fonds servant.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru aléatoirement à partir du réseau de transport afin de vérifier la présence d'indices de circulation de véhicules motorisés sur les *sentiers* et à l'extérieur des *chemins, sentiers de véhicule hors route* et *chemins forestiers*.

Observations

Des indices de circulation de véhicules motorisés à l'extérieur des *chemins, sentiers de véhicule hors route* et *chemins forestiers* ont été relevés à divers endroits lors des visites sur le fonds servant.

7.8 Infrastructures

la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* à l'extérieur du *secteur de mise en valeur*, sauf et excepté les *infrastructures* suivantes :

- 7.8.1. tubulure pour érablière et pompe;
- 7.8.2. ponceau;
- 7.8.3. *sentier de débardage*;
- 7.8.4. *chemin forestier*;
- 7.8.5. *aire d'empilement*;
- 7.8.6. *sentier*;
- 7.8.7. *infrastructure légère pour l'observation de la nature*.

Méthode de collecte de données

À partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, les zones présentant des *infrastructures* non autorisées ont été identifiées. Ces zones ont par la suite été validées sur le terrain, puis identifiées sur la carte de l'annexe 8. Les autres secteurs du fonds servant ont été parcourus par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'*infrastructures*.

Observations

Les *infrastructures* recensées autres que celles expressément autorisées sont répertoriées au tableau 3 du présent RDB. Les *sentiers* sont pour leur part illustrés à l'annexe 10.

7.9 Activités sportives, physiques ou autres activités intensives

les activités sportives, physiques ou autres activités intensives, sauf et excepté dans le secteur de mise en valeur.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices d'activités sportives, physiques ou autres activités intensives.

Observations

Aucun indice d'activités sportives, physiques ou autres activités intensives n'a été relevé lors des visites effectuées sur l'ensemble du fonds servant.

7.10 Milieux humides

7.10.1 toute modification des milieux humides, sauf et excepté pour :

7.10.1.1. la construction de sentiers pontés ou d'infrastructures légères pour l'observation de la nature;

7.10.1.2. le retrait de barrages de castor occasionnant un risque pour la sécurité des personnes ou des infrastructures, avec la consultation préalable par le propriétaire du fonds servant du propriétaire du fonds dominant;

Méthode de collecte de données

À partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, de la base de données topographiques du Québec (BDTQ), et des visites de terrain, les milieux humides du fonds servant ont été identifiées (voir annexe 6). Ceux-ci ont été parcourus aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de creusement, drainage, remblayage ou toute autre modification des milieux humides.

Observations

Aucun indice de creusement, drainage, remblayage ou toute autre modification des milieux humides visités n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant. Une zone de remblais a été localisée à la limite du fonds servant (annexe 2 et carte en annexe 9).

7.10.2 toute coupe ou activité forestière à l'intérieur des milieux humides et d'une bande de protection riveraine de DIX (10) mètres;

Méthode de collecte de données

Les milieux humides du fonds servant ont été parcourus aléatoirement afin de vérifier les indices de coupe ou d'activité forestière à l'intérieur des milieux humides et d'une bande de protection riveraine de DIX (10) mètres. Le secteur des travaux de récolte pour l'hiver 2013 a été visité en présence de l'ingénieur forestier de Prentiss & Carlisle, monsieur François Busque (voir annexe 13). L'opérateur de la machinerie forestière et monsieur Busque ont été rencontrés pour connaître les mesures prises pour assurer le respect de cette restriction.

Observations

Aucun indice de coupe ou d'activité forestière récente à l'intérieur des milieux humides visités (carte à l'annexe 14) et d'une bande de protection riveraine de 10 mètres n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant. Lors de la visite des plus récents travaux d'aménagement forestier durable, les activités forestières s'effectuaient à l'extérieur de milieux humides et de leur bande de protection riveraine de DIX (10) mètres.

7.10.3 toute circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur des *milieux humides* et d'une *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres, sauf et excepté pour traverser les *milieux humides* sur des tracés non permanents lorsque le sol est gelé.

Méthode de collecte de données

Les *milieux humides* présents sur le fonds servant ont été parcourus aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de circulation de *machinerie* à l'intérieur de ceux-ci et d'une *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres. Le secteur des travaux de récolte pour l'hiver 2013 a été visité en présence de l'ingénieur forestier de Prentiss & Carlisle, monsieur François Busque (voir annexe 13). L'opérateur de la *machinerie* forestière et monsieur Busque ont été rencontrés pour connaître les mesures prises pour assurer le respect de cette restriction.

Observations

Aucun indice récent de circulation de *machinerie* à l'intérieur des *milieux humides* visités (carte à l'annexe 14) et d'une *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant. Lors de la dernière visite, des travaux d'*aménagement forestier* durable étaient en cours. La circulation de la *machinerie* forestière s'effectuait à l'extérieur de *milieux humides* et de leur *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres.

7.11 Cours d'eau permanents

7.11.1 toute *modification* des *cours d'eau permanents* et de la *bande de protection riveraine* de DIX (10) mètres, sauf et excepté pour :

7.11.1.1 la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* servant à traverser les *cours d'eau permanents* et les *bandes de protection riveraines* avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant;

7.11.1.2 la construction de *sentiers*;

7.11.1.3 le maintien des *infrastructures* existantes, telles qu'elles sont identifiées dans le présent *RDB*;

7.11.1.4 le retrait de barrages de castor ou l'élimination d'arbres, de débris ligneux ou d'autres matières obstruant le *cours d'eau* et occasionnant un risque pour la sécurité des personnes ou des *infrastructures* avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant;

Méthode de collecte de données

La majorité des *cours d'eau permanents* présents sur le fonds servant, identifiés à partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012 et de la BDTQ, ont été parcourus afin de valider leur caractère *permanent* et de vérifier la présence de *modifications* au sein de ces derniers (voir annexe 6). À partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, il a également été possible de vérifier la présence ou l'absence de *modifications* sur l'ensemble des *cours d'eau permanents*.

Observations

Aucune *modification* récente des *cours d'eau permanents* et de leurs *bandes de protection riveraine* de DIX (10) mètres n'a été relevée lors des visites et de l'analyse des orthophotos sur le fonds servant.

7.11.2 toute circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur des *cours d'eau permanents* et de leur *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres, sauf et excepté pour les traversées non permanentes des *cours d'eau permanents*.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier les indices de circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur d'une *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres des *cours d'eau permanents*. Le secteur des travaux de récolte pour l'hiver 2013 a été visité en présence de l'ingénieur forestier de Prentiss & Carlisle, M. François Busque (voir annexe 13). L'opérateur de la *machinerie* forestière et M. Busque ont également été rencontrés pour connaître les mesures prises pour assurer le respect de cette restriction.

Observations

Aucun indice récent de circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur d'une *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres des *cours d'eau permanents* n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant. Au moment de la visite des travaux d'*aménagement forestier durable*, la circulation de la *machinerie* nécessaires aux *activités forestières* s'effectuait à l'extérieur de *cours d'eau permanents* et de leur *bande de protection riveraine* de VINGT (20) mètres.

7.12 Cours d'eau intermittents

7.12.1 toute *modification* des *cours d'eau intermittents*, sauf et excepté pour :

7.12.1.1. la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* servant à traverser le *cours d'eau intermittent*;

7.12.1.2. le maintien des *infrastructures* existantes, telles qu'elles sont identifiées dans le présent *RDB*;

7.12.1.3. le retrait de barrages de castor ou l'élimination d'arbres, de débris ligneux ou d'autres matières obstruant le *cours d'eau* et occasionnant un risque pour la sécurité des personnes ou des *infrastructures* avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant;

Méthode de collecte de données

Les *cours d'eau intermittents* présents sur le fonds servant (voir carte à l'annexe 6) ont été parcourus en partie afin de valider leur caractère intermittent ainsi que de vérifier la présence de *modifications* au sein de ces derniers. À partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, il a également été possible de vérifier la présence ou l'absence de *modifications* sur l'ensemble des *cours d'eau intermittents*.

Observations

Aucune *modification* récente des *cours d'eau intermittents* n'a été relevée lors des visites et de l'analyse des orthophotos sur le fonds servant.

7.12.2 toute circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur des *cours d'eau intermittents* et leurs *bandes de protection riveraine* de CINQ (5) mètres, sauf et excepté pour les traversées non-permanentes des *cours d'eau intermittents* effectuées.

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier les indices de circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins forestiers* et à l'intérieur des *cours d'eau intermittents* et leurs *bandes de protection riveraine* de 5 mètres. Le secteur des travaux de récolte pour l'hiver 2013 a été visité en présence de l'ingénieur forestier de Prentiss & Carlisle, M. François Busque (voir annexe 13). L'opérateur de la *machinerie* forestière a également été rencontré pour connaître les mesures prises pour assurer le respect de cette restriction.

Observations

Aucun indice récent de circulation de *machinerie* à l'extérieur des *chemins* et *chemins forestiers* et à l'intérieur des *cours d'eau intermittents* et leurs *bandes de protection riveraine* de 5 mètres n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant. Au moment de la visite des travaux d'aménagement forestier durable, la circulation de la *machinerie* nécessaire aux *activités forestières* s'effectuait à l'extérieur de *cours d'eau intermittents* et de leur *bande de protection riveraine* de 5 mètres.

8. Restrictions particulières applicables contre les secteurs à haute valeur écologique du fonds servant

8.1 Secteur de cours d'eau à salamandre pourpre

Dans le *secteur de cours d'eau à salamandre pourpre* (voir carte à l'annexe 4) et tel qu'inscrit dans l'acte de *servitude* à l'article 8.1, le propriétaire du fonds servant s'engage, en plus des restrictions énumérées aux sections 7 et 10 de la *servitude*, à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités suivantes :

toute *modification* du *secteur*, sauf et excepté pour :

- 8.1.1. la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* servant à traverser le *secteur* avec l'*approbation* préalable du propriétaire du fonds dominant concernant notamment la localisation et le type de traversée;
- 8.1.2. l'aménagement de *sentiers*, avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant;
- 8.1.3. le retrait de barrage de castor ou l'élimination d'arbres, de débris ligneux ou d'autres matières obstruant le *cours d'eau* et occasionnant un risque pour la sécurité des personnes ou des *infrastructures* avec l'*approbation* préalable du propriétaire du fonds dominant.

Méthode de collecte de données

Le *secteur des cours d'eau à salamandre pourpre* du fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de *modifications*.

Observations

Aucun indice récent de *modification* du *secteur des cours d'eau à salamandre pourpre* n'a été relevé lors des visites à l'intérieur du *secteur des cours d'eau à salamandre pourpre* du fonds servant. Toutes les *infrastructures* présentes dans le *secteur* sont illustrées sur les cartes de l'annexe 11.

8.2 Secteur des sommets et des pentes fortes

Dans le *secteur des sommets et des pentes fortes* (voir carte à l'annexe 4) et tel qu'inscrit dans l'acte de *servitude* au paragraphe 8.2, le propriétaire du fonds servant s'engage, en plus des restrictions énumérées aux sections 7 et 10 de la *servitude*, à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités suivantes :

8.2.1 la construction de nouveaux *chemins* ou *chemins forestiers*.

Méthode de collecte de données

À partir des données géographiques portant sur le réseau de transport du fonds servant fournies par la MRC de Coaticook (septembre 2012) et les orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, les tracés des *chemins* et *chemins forestiers* ont été identifiés. Ces tracés ont par la suite été représentés sur la carte à l'annexe 10. Le *secteur des sommets et des pentes fortes* a également été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence de *chemins* ou *chemins forestiers*.

Observations

Tous les *chemins* ou *chemins forestiers* actuels ont été relevés sur le *secteur des sommets et des pentes fortes* du fonds servant. Alors que le réseau de transport est principalement utilisé pour le transport du bois et des produits forestiers sur le fonds servant, seules les sections qui correspondaient à la définition complète d'un *chemin forestier* ont été ainsi désignées. Cela signifie que, là où le Propriétaire du fonds dominant n'a pas pu déterminer si le chemin était certifié par un ingénieur forestier et où il est utilisé à des fins autres que l'*aménagement forestier durable*, il est considéré comme *chemin* et non *chemin forestier*, au sens de l'acte de *servitude*. Les *chemins* présents sur le secteur sont identifiés dans le tableau 3 et cartographiés sur les cartes des annexes 10 et 11.

8.2.2 l'*aménagement forestier durable*, sauf et excepté avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant pour établir des mesures minimisant l'impact notamment sur l'érosion et les espèces aviaires reconnues comme *espèces en situation précaire*;

Méthode de collecte de données

Le *secteur des sommets et des pentes fortes* du fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices d'activités d'*aménagement forestier durable*.

Observations

Aucun indice récent d'activités d'*aménagement forestier durable* n'a été relevé lors des visites sur le *secteur des sommets et des pentes fortes* du fonds servant. Au moment de la visite des travaux d'*aménagement forestier durable*, ceux-ci avaient lieu à l'extérieur du *secteur des sommets et des pentes fortes* (voir annexe 13).

8.2.3 la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures*, sauf et excepté avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant pour établir des mesures minimisant l'impact sur l'érosion et les espèces aviaires reconnues comme *espèces en situation précaire*.

Méthode de collecte de données

Le *secteur des sommets et des pentes fortes* du fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de construction ou d'érection d'*infrastructures*.

Observations

Toutes les *infrastructures* relevées lors des visites sur le *secteur des sommets et des pentes fortes* sont répertoriées au tableau 3 du présent *RDB* et illustrées sur les cartes en annexe 11.

8.3 Secteur botanique

Dans le *secteur botanique* (voir carte à l'annexe 4) et tel qu'inscrit dans l'acte de *servitude* à l'article 8.3, le propriétaire du fonds servant s'engage, en plus des restrictions énumérées aux sections 7 et 10 de la *servitude*, à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités suivantes :

8.3.1 la coupe ou l'*aménagement forestier durable*, sauf et excepté soit lorsque le sol est gelé, ou soit avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant;

Méthode de collecte de données

Le *secteur botanique* du fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de coupe ou d'activités d'*aménagement forestier durable*.

Observations

Aucun indice récent de coupe ou d'activités d'*aménagement forestier durable* n'a été relevé lors des visites à l'intérieur du *secteur botanique* du fonds servant. Les récents travaux d'*aménagement forestier durable* avaient lieu à l'extérieur du *secteur botanique* (voir annexe 13).

8.3.2 la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructures* à moins de SOIXANTE (60) mètres d'une colonie d'espèces floristiques reconnues comme *espèces en situation précaire*. Dans des circonstances exceptionnelles, le propriétaire du fonds servant pourra, avec la *consultation* préalable par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant, construire une *infrastructure* à moins de SOIXANTE (60) mètres d'une colonie s'il y est démontré que les impacts sont minimisés.

Méthode de collecte de données

Le *secteur botanique* du fonds servant a été parcouru aléatoirement afin de vérifier la présence d'indices de construction ou d'érection d'*infrastructures*.

Observations

Toutes les *infrastructures* présentes dans le secteur botanique sont illustrées sur les cartes de l'annexe 11. Leur localisation géographique a été répertoriée avec une précision permettant de valider éventuellement leur distance aux colonies d'espèces floristiques reconnues comme *espèces en situation précaire*.

9. Restrictions – Secteur de mise en valeur

Le *secteur de mise en valeur* sera établi et cartographié au fur et à mesure qu'une aire sera localisée conformément à la procédure d'établissement prévue au *protocole d'entente*. Dès l'établissement et la localisation par cartographie d'une aire du *secteur de mise en valeur*, celle-ci devra être illustrée au *registre du secteur de mise en valeur* conformément au *protocole d'entente*. La superficie totale de l'ensemble des aires identifiées et comptabilisées *secteur de mise en valeur* ne pourra excéder DEUX CENT CINQUANTE (250) hectares; ladite superficie totale exclura les aires identifiées et comptabilisées pour des *sentiers de véhicules hors route*.

Nonobstant les dispositions de l'article 9 de l'acte de *servitude*, les restrictions des *secteurs à haute valeur écologique* de l'article 8 de l'acte de *servitude* prévalent.

Dans le *secteur de mise en valeur*, le propriétaire du fonds servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les interventions ou activités qui font l'objet de l'ensemble des restrictions énumérées à la *servitude* (aux articles 7, 8, 9 et 10), sauf et excepté pour les activités suivantes qui sont permises :

9.1. la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructure* conformément à la définition du *secteur de mise en valeur* et aux conditions suivantes : à savoir,

9.1.1. l'installation d'une seule tour de télécommunication uniquement sera permise ;

Méthode de collecte de données

À partir des orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, les zones présentant des *infrastructures* non autorisées ont été identifiées. Ces zones ont par la suite été validées sur le terrain pour vérifier la présence de tours de télécommunication, puis identifiées sur la carte de l'annexe 8. Les autres secteurs du fonds servant ont été parcourus par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence de tours de télécommunications.

Observations

Les *infrastructures* répertoriées sur le fonds servant sont détaillées au tableau 3 et illustrées sur la carte à l'annexe 8. Une tour de télécommunications a été relevée lors des visites sur le fonds servant. Ces *infrastructures* étant déjà présentes au moment de la signature de l'acte de *servitude*, elles ne sont pas considérées comme faisant partie du *secteur de mise en valeur*. Au moment de l'établissement de la *servitude*, il est permis de constater que le propriétaire du fonds servant ne s'est pas prévalu de l'exercice de ce droit.

9.1. la construction et, ou, le cas échéant, l'érection d'*infrastructure* conformément à la définition du *secteur de mise en valeur* et à la condition suivante : à savoir,

9.1.2. la longueur totale des *sentiers de véhicule hors route* n'excédera pas la longueur totale du périmètre extérieur du fonds servant;

Méthode de collecte de données

À partir des données géographiques portant sur les *sentiers*, *chemins*, *chemins forestiers* et *sentiers de véhicules hors route* du fonds servant fournies par la MRC de Coaticook (septembre 2012) et les orthophotos du fonds servant prises le 30 avril 2012, les tracés des *sentiers de véhicule hors route* ont été identifiés. Ces tracés ont par la suite été validés sur le terrain, puis identifiés sur la carte à l'annexe 10. Le fonds servant a également été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'autres *sentiers de véhicule hors route*. Le périmètre du fonds servant a été mesuré par le système d'information géographique (SIG) à partir des données fournies par la MRC de Coaticook.

Observations

La longueur totale des *sentiers de véhicules hors route* relevés lors des visites sur le terrain du fonds servant est d'environ 43,7 km. Le périmètre du fonds servant mesuré est de 65 km. La longueur des *sentiers de véhicules hors route* n'excède pas la longueur totale du périmètre du fonds servant. Au moment de l'établissement de la *servitude*, 67,2 % de ce droit réservé est utilisé. Les *sentiers de véhicules hors route* sont illustrés sur la carte à l'annexe 10.

9.2 les *activités sportives, physiques ou autres activités intensives*;

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier la présence d'*activités sportives, physiques ou autres activités intensives* devant être comptabilisées dans le *secteur de mise en valeur*.

Observations

Aucun indice d'*activités sportives, physiques ou autres activités intensives* n'a été identifié sur le fonds servant.

9.3 la *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol, ainsi que la *conversion de la forêt* pour les seules fins de construction, d'utilisation et d'entretien des *infrastructures* ci-haut mentionnées;

Méthode de collecte de données

Le fonds servant a été parcouru par le réseau de transport et aléatoirement afin de vérifier les indices de *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol pour des fins autres que celles de construction, d'utilisation et d'entretien des *infrastructures* ci-haut mentionnées.

Observations

Aucun indice de *modification* du sol, de la topographie, du drainage ou du sous-sol n'a été relevé lors des visites sur le fonds servant, à l'exception des gravières détaillées au tableau 3 et illustrées à l'annexe 8. Celles-ci ne sont pas considérées comme des *infrastructures* faisant partie du *secteur de mise en valeur*.

10. Autres restrictions particulières

10.1 Subdivision et aliénation

Tel qu'inscrit dans l'acte de *servitude*, à l'article 10, et en plus des restrictions énumérées aux articles 7 et 8 de l'acte de *servitude*, le propriétaire du fonds servant s'engage à ne pas exercer, autoriser ou tolérer les activités suivantes sur l'ensemble du fonds servant :

10.1.1 le *lotissement* ou le *morcellement*, sauf et excepté avec l'*approbation* préalable écrite du propriétaire du fonds dominant dans les situations suivantes :

10.1.1.1. la subdivision de lots pour permettre l'aliénation d'un ou des lots du fonds servant aux municipalités d'East Hereford et Saint-Herménégilde;

10.1.1.2. la correction des lots du fonds servant;

10.1.1.3. l'aliénation de la partie de lot sur lequel est située la tour de télécommunications du mont Hereford au gouvernement du Québec;

10.1.1.4. le *lotissement* dans des circonstances particulières et nécessaires à l'utilité publique.

Méthode de collecte de données

Les rapports de titres du fonds servant ont été produits par Me Luc Custeau, notaire du cabinet Gérin Custeau Francoeur le 1^{er} décembre 2012, pour attester des charges affectant le fonds servant.

Observations

Les rapports de titres réalisés par Me Luc Custeau, notaire, sur une période située entre le 1^{er} décembre 1972 et 1^{er} décembre 2012 permettent d'avoir les informations sur les lots du fonds servant en date du rapport. Les charges et autres droits grevant le fonds dominant ont été rapportés à l'article 5 de l'acte de *servitude*.

10.1.2 l'octroi d'une servitude et, ou, l'établissement de tout droit réel contre le fonds servant, de quelque type que ce soit, sauf et excepté :

10.1.2.1. avec l'*approbation* préalable écrite du propriétaire du fonds dominant; ou

10.1.2.2. pour l'établissement d'un bail emphytéotique dont un avis est envoyé par le propriétaire du fonds servant au propriétaire du fonds dominant; les dispositions de la *servitude* devront être dénoncées aux termes du bail emphytéotique;

10.1.2.3. pour toute modification du droit d'usage ou l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et de puisage d'eau en faveur de la municipalité de Canaan dans l'État du Vermont, États-Unis;

Méthode de collecte de données

Les rapports de titres du fonds servant ont été produits par Me Luc Custeau notaire du cabinet Gérin Custeau Francoeur le 1^{er} décembre 2012.

Observations

Les rapports de titres réalisés par Me Luc Custeau notaire, sur une période située entre le 1^{er} décembre 1972 et 1^{er} décembre 2012 font état des servitudes, charges, droits réels et autres droits grevés sur le fonds servant. Ceux-ci ont été rapportés à l'article 5 de l'acte de *servitude*.

10.1.3 l'établissement d'un droit hypothécaire sur le fonds servant à moins d'avoir l'*approbation* préalable du propriétaire du fonds dominant et de remplir les conditions suivantes :

10.1.3.1. ce droit est sujet à l'existence de la *servitude* de conservation forestière. À cet effet, la clause suivante, ou une clause dont le libellé porte les mêmes effets, devra être incluse dans toute convention d'hypothèque : *Le présent droit hypothécaire est sujet à l'existence d'une servitude de conservation forestière intervenue entre Forêt Hereford Inc. et La Société canadienne pour la conservation de la nature;*

10.1.3.2. l'effet de l'exercice des droits hypothécaires par le créancier n'entraîne aucun *morcellement* ou *lotissement* du fonds servant;

10.1.3.3. le propriétaire du fonds servant a préalablement accordé un délai de QUINZE (15) jours ouvrables au propriétaire du fonds dominant pour que celui-ci révise la convention d'hypothèque afin de confirmer que les deux conditions pré-mentionnées sont respectées.

Méthode de collecte de données

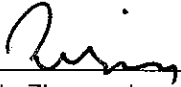
Les rapports de titres du fonds servant ont été produits par Me Luc Custeau notaire du cabinet Gérin Custeau Francoeur le 1^{er} décembre 2012.

Observations

Les rapports de titres réalisés par Me Luc Custeau notaire, sur une période située entre le 1^{er} décembre 1972 et 1^{er} décembre 2012 ont démontré qu'aucun droit hypothécaire sur le fonds servant n'est actuellement grevé sur le fonds servant. Les charges grevant le fonds dominant ont été rapportées à l'article 5 de l'acte de *servitude*.

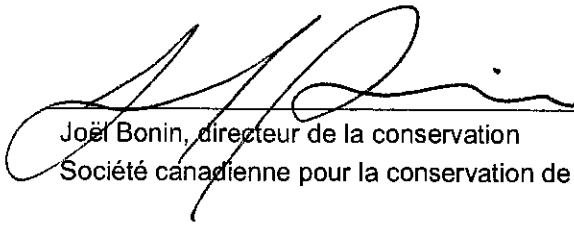
9. Déclaration et signatures

En foi de quoi, nous avons signé et nous déclarons avoir reçu copie signée de ce RDB et de ses annexes.



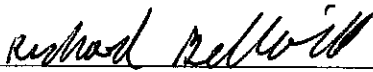
Nathalie Zinger, vice-présidente Québec
Société canadienne pour la conservation de la nature

26 juin 2013
Date



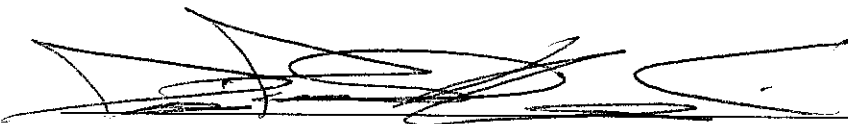
Joël Bonin, directeur de la conservation
Société canadienne pour la conservation de la nature

26 juin 2013
Date



Richard Belleville, président
Forêt Hereford Inc.


26 juin 2013
Date



Marie-Michèle Rousseau-Clair
Société canadienne pour la conservation de la nature
Rédactrice du présent RDB

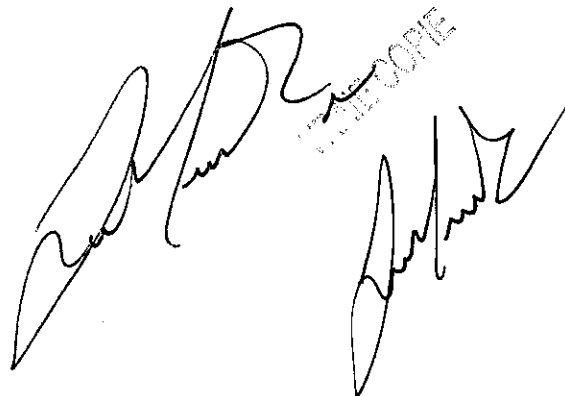
26 juin 2013
Date

Reconnu véritable et signé pour identification
par Joël Bonin, Nathalie Zinger
et Richard Belleville
et en présence du notaire soussigné et
associé à un acte portant le numéro 25,652
des minutes du dit notaire



Richard Belleville

Zinger



COPIE

ANNEXE 1 – Historique des visites pour la collecte de données

Date	Nom	Conditions climatiques	Durée de la visite
14 juin 2010	Serge Beaudette	Pluvieux, 17°C	5 h
14 juin 2010	Clément Robidoux, Gabriel Fontaine, Caroline Daguét et Geneviève Bouthot	Pluvieux, 17°C	7,5 h
15 juin 2010	Serge Beaudette	Ensoleillé, 20°C	5 h
15 juin 2010	C. Robidoux, G. Fontaine, C. Daguét et G. Bouthot	Ensoleillé, 20°C	8,5 h
16 juin 2010	Serge Beaudette	Nuageux, 19°C	5 h
16 juin 2010	C. Robidoux, G. Fontaine, C. Daguét et G. Bouthot	Nuageux, 19°C	7,5 h
6 juillet 2010	C. Robidoux, C. Daguét et G. Bouthot	Ensoleillé, 27°C	7,5 h
7 juillet 2010	C. Robidoux, C. Daguét et G. Bouthot	Soleil et nuages, 28°C	8 h
8 juillet 2010	C. Robidoux, G. Fontaine, C. Daguét et G. Bouthot	Ensoleillé, 25°C	8 h
9 juillet 2010	C. Robidoux, G. Fontaine, C. Daguét et G. Bouthot	Ensoleillé, 26°C	7,5 h
19 juillet 2010	Clément Robidoux et Caroline Daguét	Nuageux et averses, 20°C	7,5 h
20 juillet 2010	Geneviève Bouthot et Marie-Ève Tousignant	Nuageux, 20°C	7,5 h
21 juillet 2010	Serge Beaudette	Nuageux et pluvieux, 19°C	5 h
21 juillet 2010	Geneviève Bouthot et Marie-Ève Tousignant	Nuageux et pluvieux, 19°C	7,5 h
22 juillet 2010	Serge Beaudette	Nuageux et averses, 20°C	5 h
22 juillet 2010	Geneviève Bouthot et Marie-Ève Tousignant	Nuageux et averses, 20°C	7,5 h
2 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	3 h
3 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5,5 h
4 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
5 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4 h
10 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	3 h
11 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4,5 h
12 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
13 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	7 h
16 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	1,5 h
17 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
18 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
19 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	8 h
20 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
23 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	3,5 h
24 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
25 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
26 avril 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h

Handwritten signatures and initials:
 RB
 PS
 JL

Date	Nom	Conditions climatiques	Durée de la visite
14 mai 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	1,5 h
15 mai 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
16 mai 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
17 mai 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4 h
18 mai 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4,5 h
4 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4 h
5 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
6 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4,5 h
7 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4,5 h
11 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5 h
12 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	7 h
14 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	6 h
19 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	5,5 h
20 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	8 h
21 juin 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4,5h
3 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	3 h
9 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	2,5 h
11 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4 h
12 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	4 h
13 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	3 h
16 juillet 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	1 h
12 sept. 2012	Caroline Daguét et Dominic Lemyre	Ensoleillé, 24°C	8 h
13 sept. 2012	Caroline Daguét et Dominic Lemyre	Ensoleillé, 26°C	8 h
25 octobre 2012	Caroline Daguét, Clément Robidoux et Jean Lacasse	Ensoleillé, 14°C	7,5 h
26 octobre 2012	Caroline Daguét et Clément Robidoux	Ensoleillé, 18°C	7,5 h
31 octobre 2012	Caroline Daguét et Jean Lacasse	Nuageux, 15°C	7,5 h
18 décembre 2012	Patrick Tobin	Non spécifié	1,5 h
14 mars 2013	Marie-Michèle Rousseau-Clair	Neigeux, -8°C	2 h

R.A


ANNEXE 2 – Liste des *infrastructures* à la limite du fonds servant

Puisque le fonds servant n'a pas été arpenté, les limites utilisées pour relever les *infrastructures* sont issues de la base de données cadastrales de la MRC de Coaticook. Étant donné l'imprécision qui pourrait persister quant à l'empiètement d'*infrastructures* sur le fonds servant et afin d'éviter toute confusion ultérieure quant à l'application de la servitude, les informations relatives à ces *infrastructures* ont été colligées et sont détaillées au tableau ci-dessous. Ces *infrastructures* sont illustrées sur la carte à l'annexe 9.

Dès qu'une levée terrain des *infrastructures* sera réalisée dans le cadre d'une opération cadastrale effectuée par un arpenteur-géomètre, les propriétaires des fonds dominant et servant conviennent de produire au soutien du présent RDB, un addendum qu'ils cosigneront afin de dénoncer les conclusions de l'opération et d'éviter toute erreur d'interprétation du présent RDB.

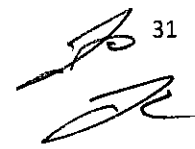
Tableau A. Liste des *infrastructures* à la limite du fonds servant mais à l'extérieur de celui-ci

Infrastructure ¹	Dimensions			Condition/ Description	Coordonnées SIG ²	# photo à l'annexe 15
	Largeur	Longueur	Hauteur			
Garage #2	± 8,5 m	± 13,5 m	± 4,5 m	Très bonne	Long :223517 m Lat :4990330 m	3
Maison	± 15,5 m	± 15,0 m	± 5,0 m	Très bonne	Long :222239 m Lat :4990010 m	5
Remblai	± 9,0 m	± 40,0 m	± 1,0 m	Gravier et pierres concassées colonisés par des plantes herbacées	Long :222186 m Lat :4995127 m	6
Remise #1	± 3,5 m	± 6,0 m	–	–	Long :223529 m Lat :4990328 m	–
Remise #2	± 3,0 m	± 4,5 m	–	–	Long :222250 m Lat :4989998 m	–
Remise #3	± 3,5 m	± 7,0 m	–	–	Long :222256 m Lat :4989991 m	–
Remorque #1	±2,0 m	±3,0 m	± 1,5 m	Moyenne	Long :221946 m Lat :4989896 m	7
Remorque #2	±2,5 m	±4,0 m	± 2,0 m	Moyenne	Long :221950 m Lat :4989894 m	7
Stationnement #2	±15,5 m	±13,0 m	–	Gravier	Long :223510 m Lat :4990340 m	–
Stationnement #3	±22,0 m	±18,0 m	–	Terre et gazon	Long :223539 m Lat :4990329 m	–
Stationnement #4	±17,0 m	±16,5 m	–	Gravier et gazon	Long :222231 m Lat :4990022 m	5

¹ Les *infrastructures* présentées au tableau 4 ont été localisées en fonction des limites du fonds servant fournies par la MRC de Coaticook.

² Les coordonnées géographiques sont en mètres et la projection est MTM7, Nad83

R.B.

 31

ANNEXE 3 – Carte de localisation du fonds servant

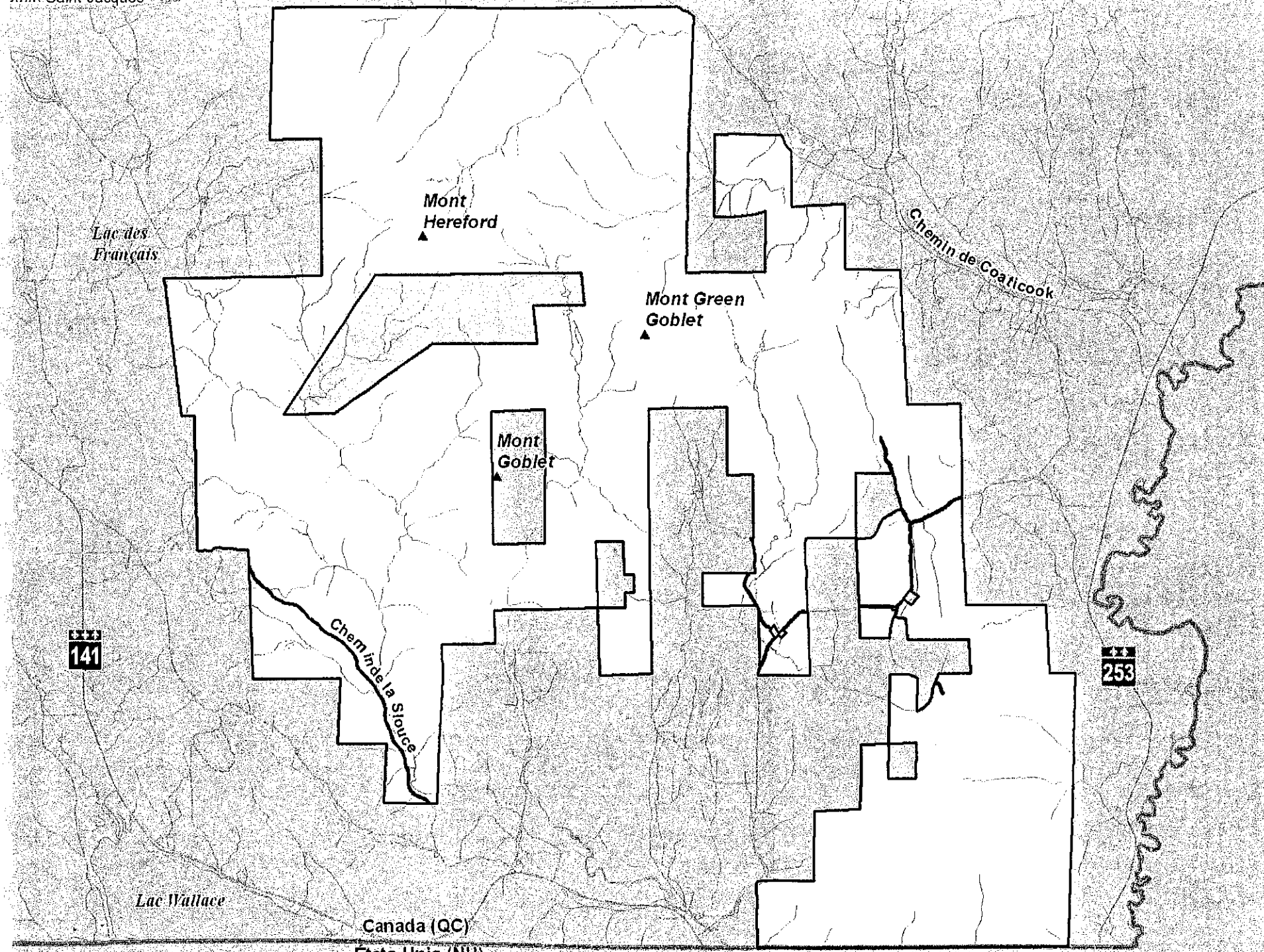
Servitude Tillotson

Localisation

-Montagnes blanches-

- ▲ Sommet
- Route
- ▨ Fonds dominant
- ▭ Fonds servant

RMB
 © B. J. R.
 VRAIE COPIE
 MONTAGNES BLANCHES



Note: Cette carte vise à la représentation du projet. Elle n'est pas destinée à la navigation ou à s'orienter sur le terrain.



CONSERVATION DE LA NATURE
 Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois



Sources : MRN 2012, MDDEFP 2012, Geogratis 2013,
 MRC de Coaticook 2012,
 Appalachian Corridor Appalachian 2012;
 Projection : MTM zone 7, NAD83;
 ©Conservation de la nature Canada
 Montréal, le 1er mai 2013

Lac Wallace

Canada (QC)
Etats-Unis (NH)



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 4 – Carte des secteurs à haute valeur écologique

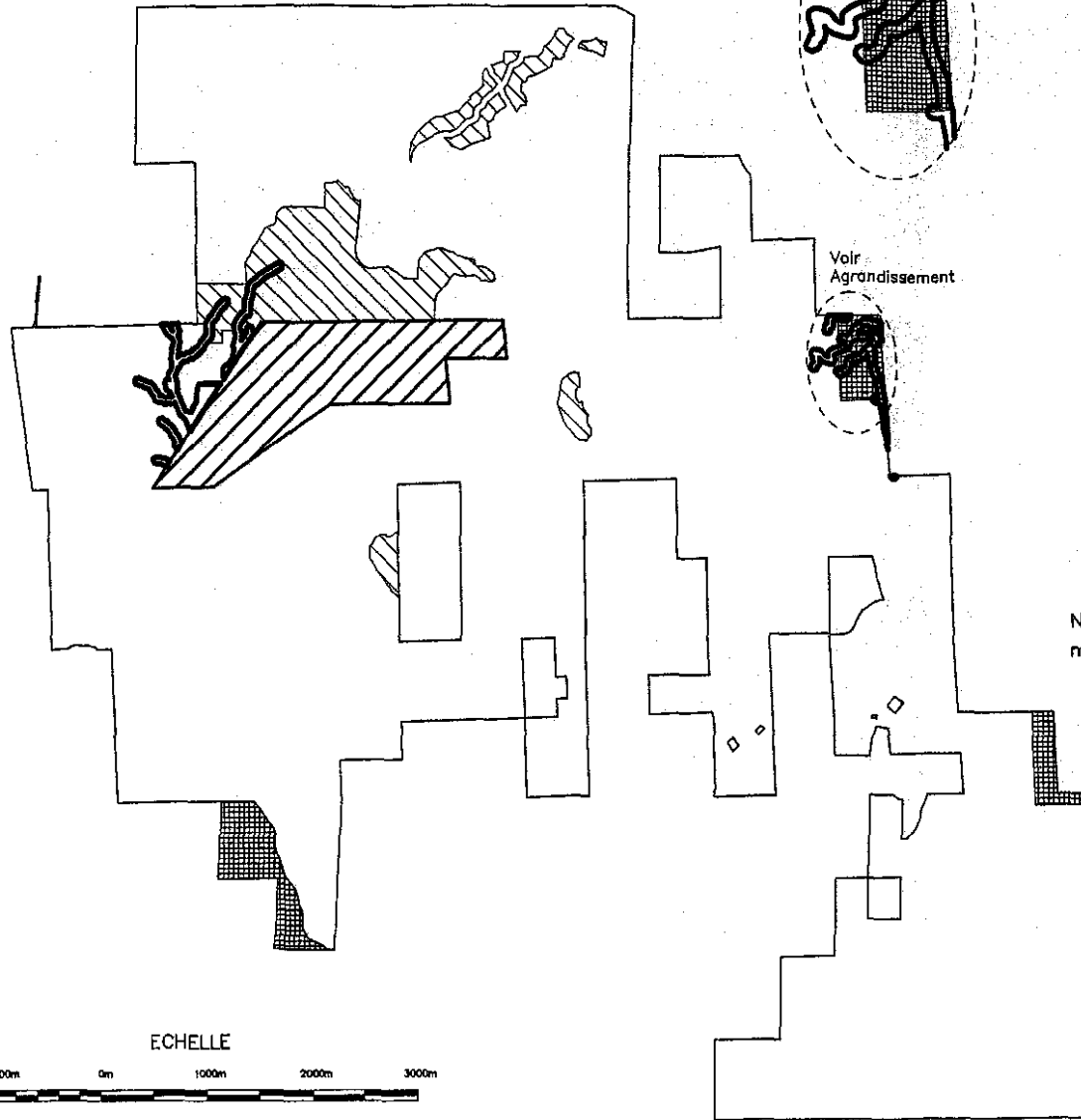
②
R19
B

Agrandissement
non à l'échelle





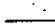


**PLAN ILLUSTRANT LES SECTEURS
A HAUTE VALEUR ECOLOGIQUE**

Cadastre: Canton de Hereford
Municipalités: Saint-Herménégilde
East Hereford
Circonscription foncière: Coaticook
MRC: Coaticook



LEGENDE

-  Secteur botanique
-  Secteur des sommets et des pentes fortes
-  Secteur de cours d'eau à salamandre pourpre
-  Fonds dominant
-  Limite du fonds servant


NOTE: Cette minute remplace la minute 6421.

Ce plan d'ensemble a été préparé dans le but de représenter les secteurs à haute valeur écologiques.
Tout autre usage ou toute invocation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du sousigné ou du détenteur de son greffe.


Date du levé: aucun levé
Minute: 6437
Dossier: 2012-058





N.B. La cartographie des secteurs a été fournie par "Conservation de la Nature".

 **Daniel Parent**
Arpenteur-géomètre
451, rue Main Ouest, Coaticook, J1A 1P8
Téléphone: (819) 849-4100

Dressé à Coaticook, le 11 mars 2013

Par: 
DANIEL PARENT
ARPENTEUR-GÉOMETRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE: 
PAR: 
DANIEL PARENT, A.-G.



ANNEXE 5 – Carte des secteurs agricole et de plantation

**PLAN ILLUSTRANT LES SECTEURS
AGRICOLE ET DE PLANTATION**

Cadastre: Canton de Hereford
Municipalités: Saint-Herménégilde
East Hereford
Circonscription foncière: Coaticook
MRC: Coaticook

Ce plan d'ensemble a été préparé dans le but de représenter les différentes affectations au sol.
Tout autre usage ou toute invocation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du sousigné ou du détenteur de son greffe.

Date du levé: aucun levé
Minute: 6438
Dossier: 2012-058




Daniel Parent
Arpenteur-géomètre

451, rue Main Ouest, Coaticook, J1A 1P8
Téléphone: (819) 849-4100





Dressé à Coaticook, le 11 mars 2013

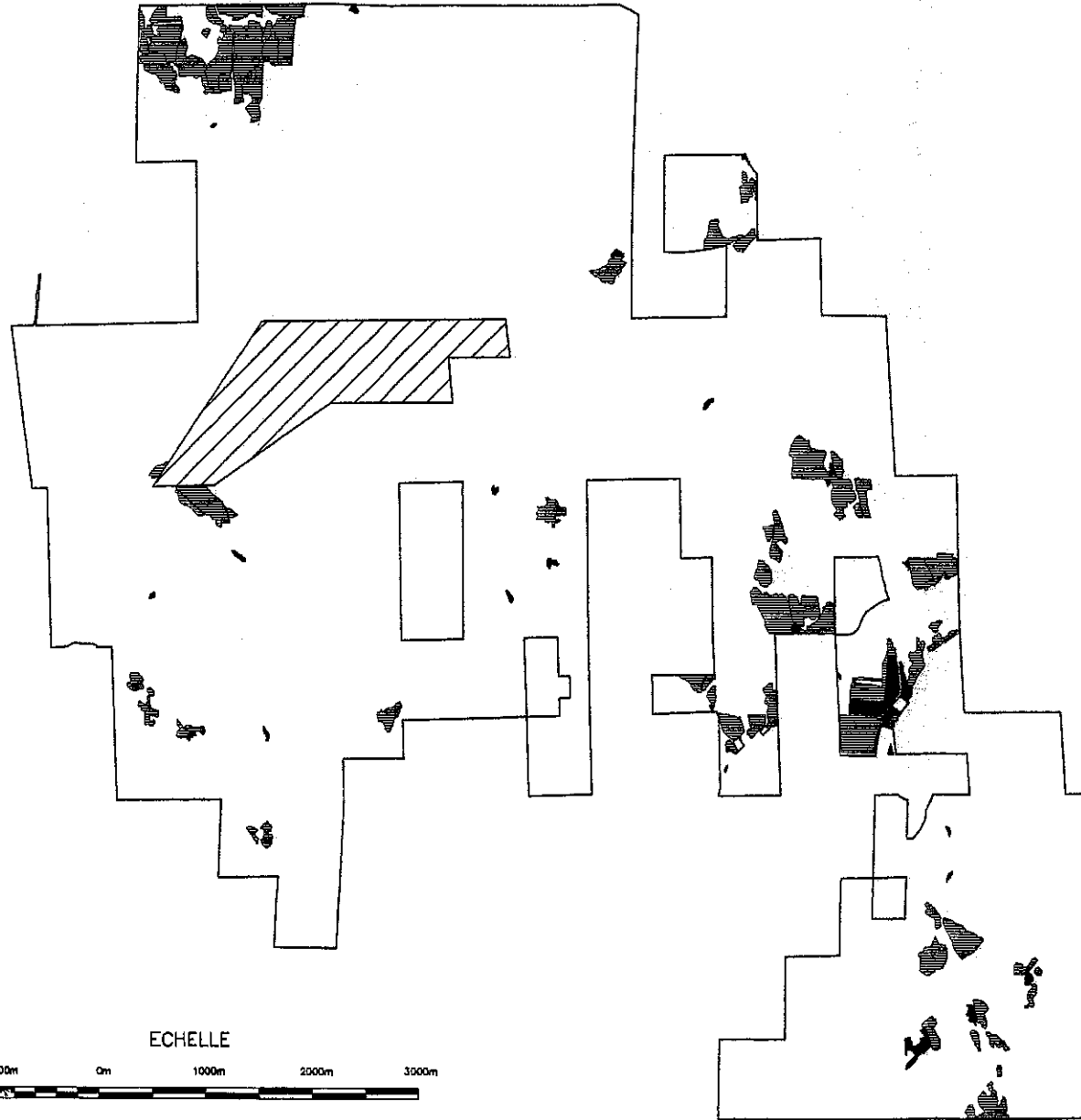
Par: 
DANIEL PARENT
ARPENTEUR-GÉOMETRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
ÉMISE LE: 23 Mars 2013
PAR: 
DANIEL PARENT, A.-G.



LEGENDE

-  Secteur agricole
-  Secteur de plantation
-  Fonds dominant
-  Limite du fonds servant



ECHELLE



N.B. La cartographie des secteurs a été fournie par "Conservation de la Nature".

NOTE: Cette minute remplace la minute 6422.



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 6 – Carte des éléments hydrographiques

Servitude Tillotson

Hydrographie

-Montagnes blanches-

Hydrographie

----- Cours d'eau intermittent (inventaire non exhaustif)

— Cours d'eau permanent

▨ Milieu humide

General

▲ Sommet

— Route

▨ Fonds dominant

▭ Fonds servant

A 109
 (3) VRAIE CÔTE

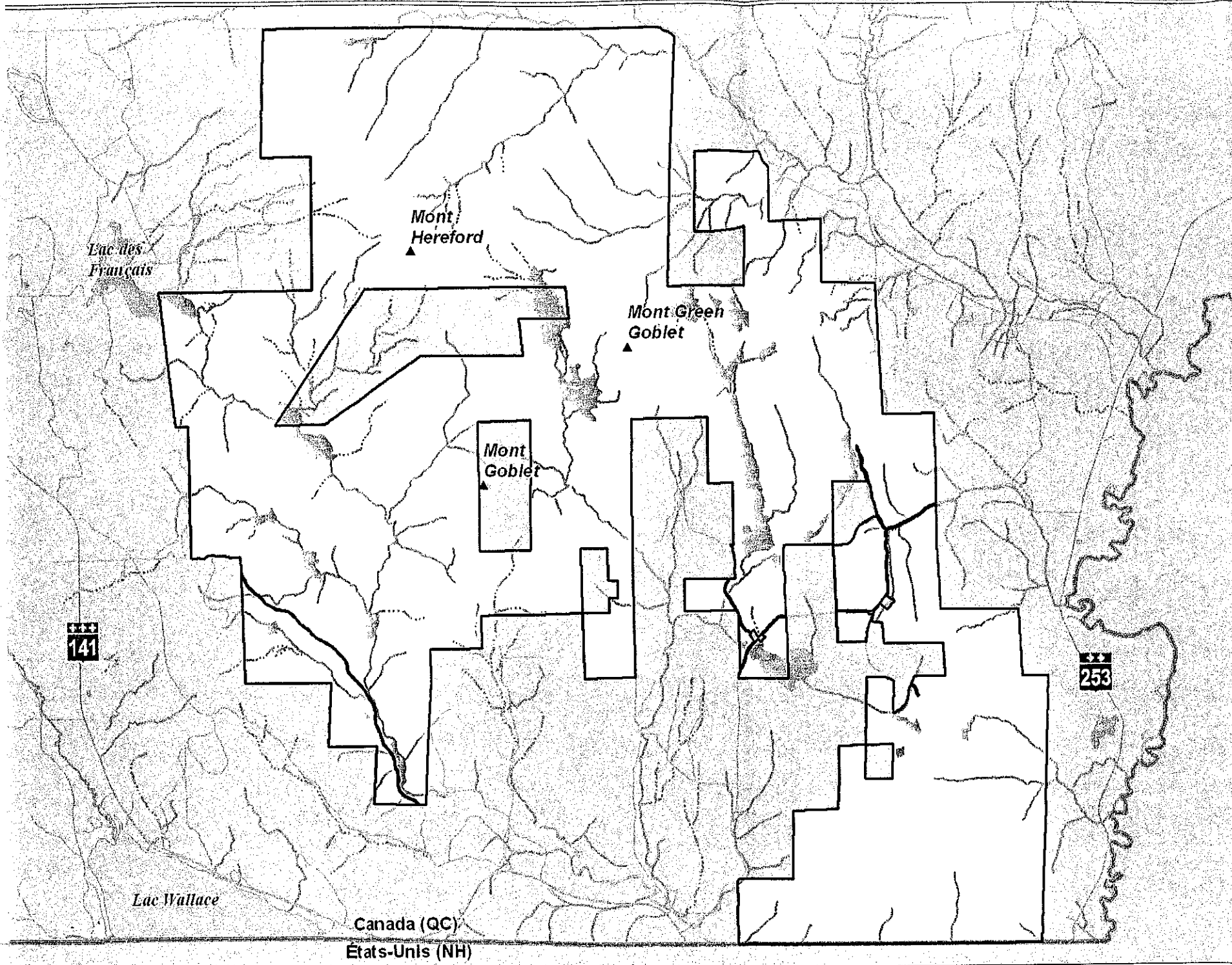
Note: Cette carte vise à la représentation du projet. Elle n'est pas destinée à la navigation ou à s'orienter sur le terrain.



CONSERVATION DE LA NATURE
 Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois



Sources : MRN 2012, MDDEFP 2012, Geogratis 2013, MRC de Coaticook 2012, Appalachian Corridor Appalachien 2012, Projection : MTM zone 7, NAD83, ©Conservation de la nature Canada, Montréal, le 1^{er} mai 2013



Lac des Français

Mont Hereford ▲

Mont Green Goblet ▲

Mont Goblet ▲

141

253

Lac Wallace

Canada (QC)
 États-Unis (NH)



ANNEXE 7 – Orthophotographies du fonds servant

RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

PROPRIÉTÉ TILLOTSON

Orthophotocarte (08 avril 2012)
Partie sud-ouest



— Terrain
— Hydrographie

□ Terrain couvert (Béton)



0 100 200 300 m

Les données relatives au territoire géographique de la municipalité de la Ville de Québec sont fournies en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

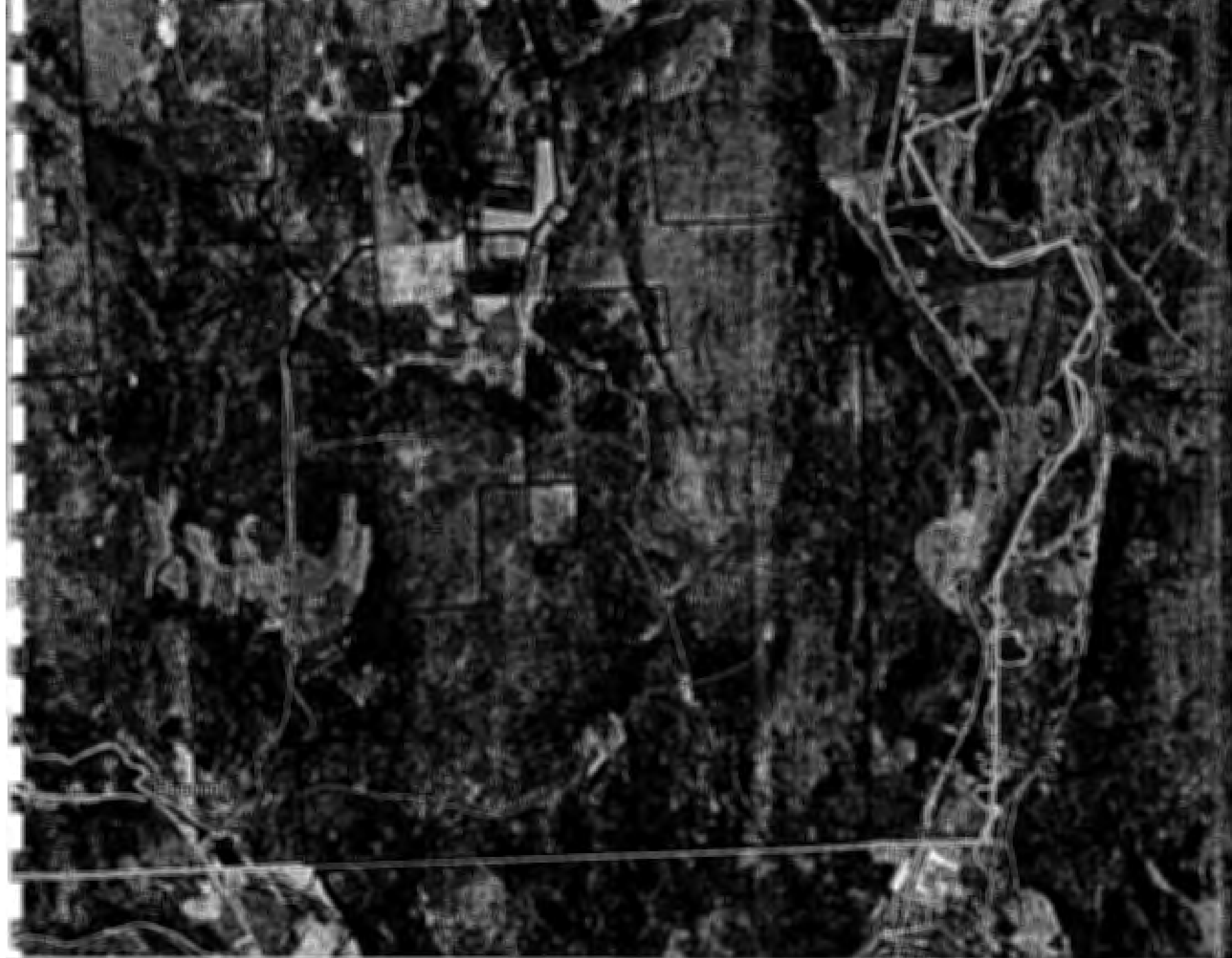
Municipalité de Québec

Service de



Projet de





RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE
PROPRIÉTÉ TELLOSON

Orthophotos (28 août 2012)
Partie sud-est



— Chemin
— Hydrographie

▭ Parcelle cadastrée

R.I.P
①/13
VILLE DE
AEN



Tous droits réservés de l'organisme
propriétaire de cette information. La reproduction
ou l'utilisation non autorisée de cette information
constitue une infraction de la Loi sur l'accès à l'information.

Document 2012

Projet de loi



Parti libéral





**RAPPORT DE
DOCUMENTATION DE BASE
PROPRIÉTÉ TILLOTSON**

**Orthophotocarte (30 avril 2012)
Partie cadastrale**



— Chemin
— Hydrographie

 Parcelle cadastrale

R10
①
BASSE CÔTE
12
14



Tous droits réservés de reproduction
interdite sans autorisation écrite de la
Société d'arpentage et de géométrie
professionnelle (SAGP).

Document 2012

Projet de loi



Projet de loi





**RAPPORT DE
DOCUMENTATION DE BASE
PROPRIÉTÉ TILLOTSON**

**Orthophotie (30 avril 2012)
Partie nord-est**



- Chemin
- Piste
- Fond de parcelle (Bassin)

Handwritten signatures and initials:
M. TILLOTSON
M. B...
M. A...
M. K...
M. G...
M. S...
M. L...
M. P...
M. M...
M. D...
M. C...
M. H...
M. F...
M. N...
M. J...
M. E...
M. R...
M. W...
M. Y...
M. Z...



Les coordonnées indiquées sur cette carte sont basées sur le système de coordonnées géographiques de référence du Québec (Système géodésique du Canada - les données sont en mètres) et de la zone de coordonnées UTM.

Échelle 1:500

Éditeur:



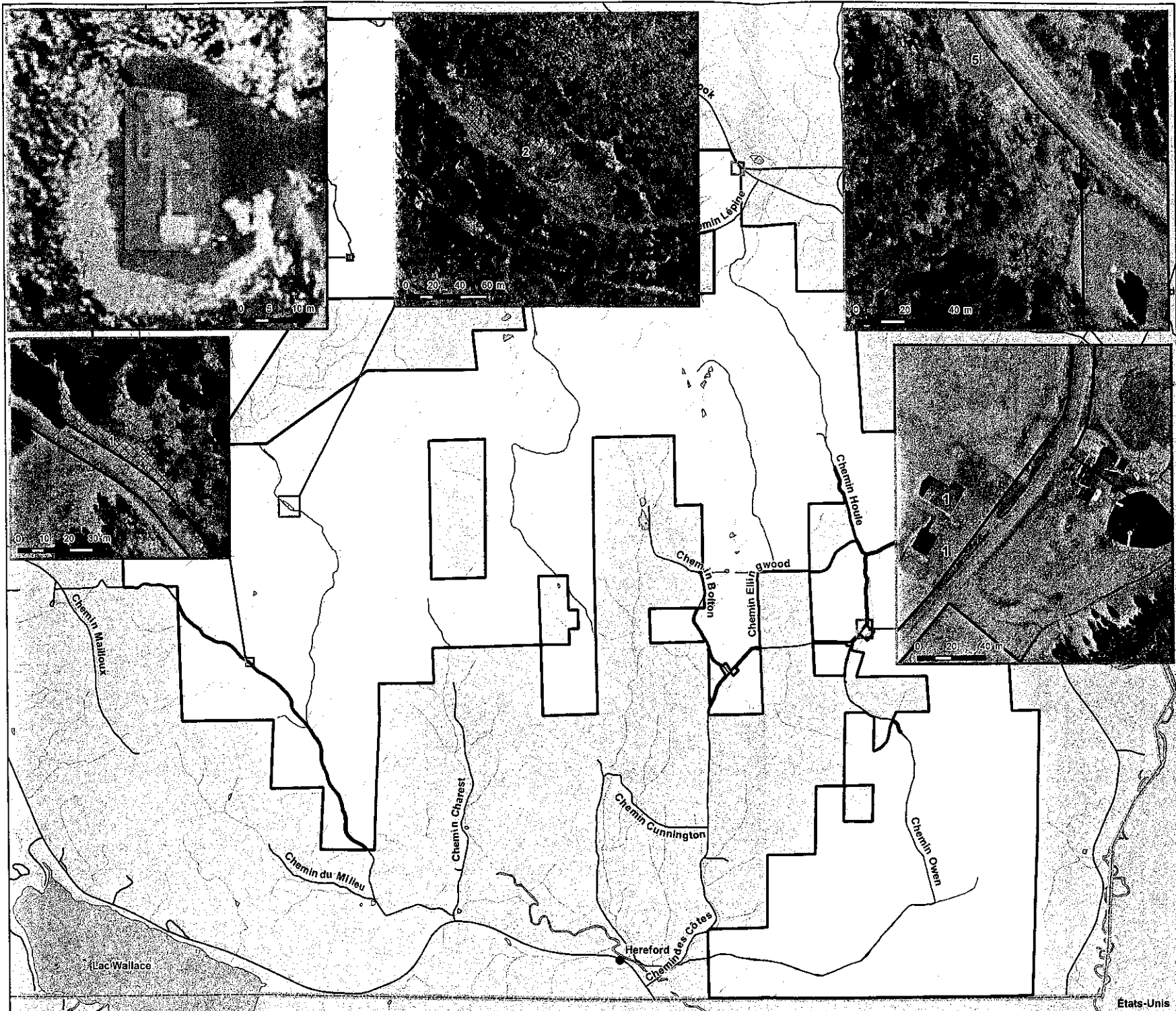
Participation:





• Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 8 – Carte des *infrastructures* du fonds servant








RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

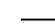

SERVITUDE TILLOTSON


Infrastructures présentes sur le fonds servant



Infrastructures

-  Antenne
-  Garage
-  Gravière
-  Hangar
-  Stationnement

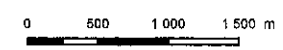
-  Route
-  Chemin

-  Fonds servant Tillotson

Rib
JB
se
ju

VRAIE COPIE

Ce document comporte de l'information géographique de référence provenant de la Base de données topographiques du Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).



Carte ACA-0123
 Réalisée par :



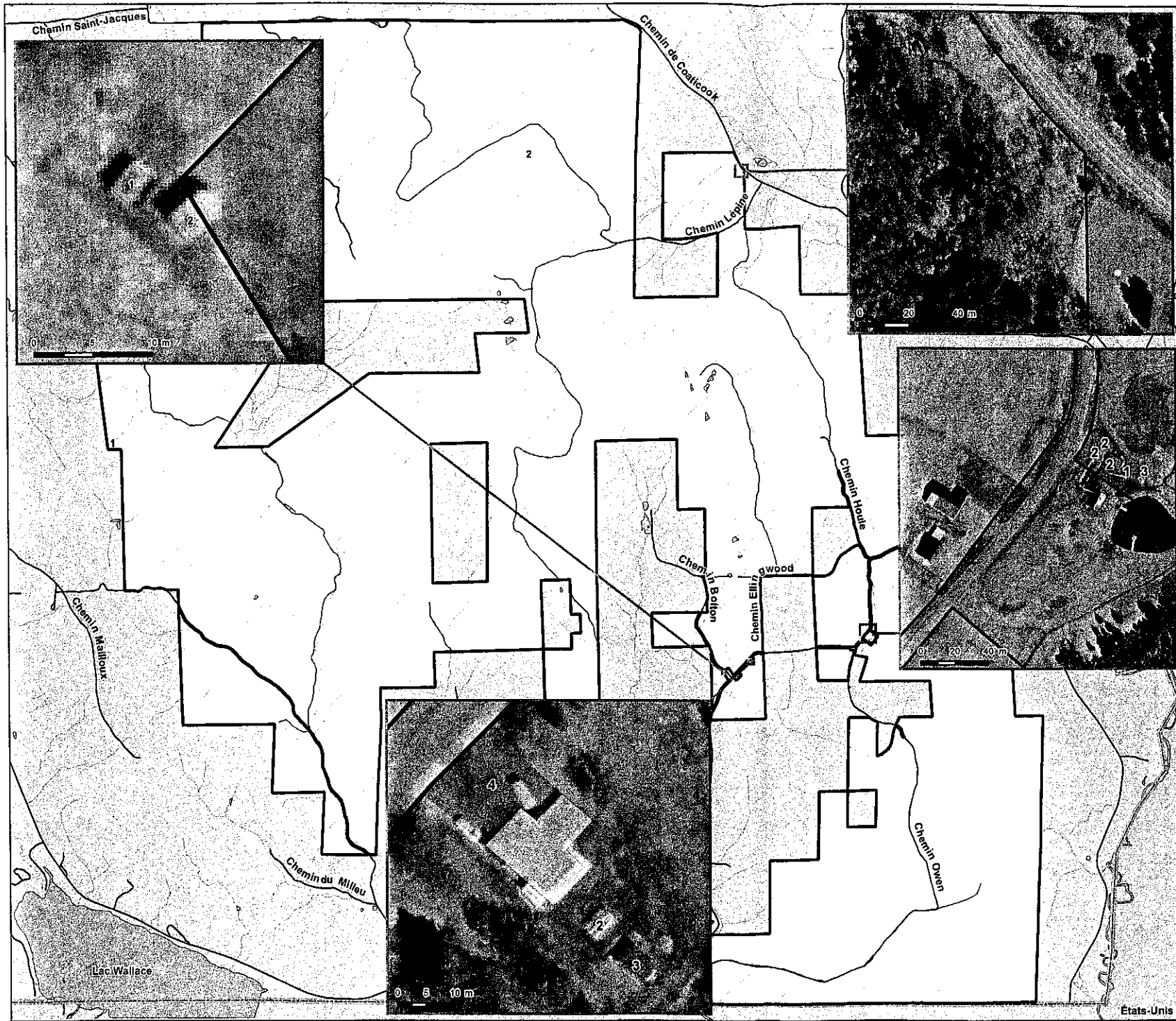
Pour le compte de :



Mars 2013



ANNEXE 9 – Carte des *infrastructures* à la limite du fonds servant




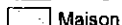
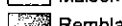



RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE


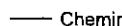
SERVITUDE TILLOTSON

Infrastructures situées à l'extérieur
du fonds servant



Infrastructures

-  Garage
-  Maison
-  Remblai
-  Remise
-  Remorque
-  Stationnement

-  Route
-  Chemin

-  Fonds servant Tillotson

RIM
Ⓟ
B
de
VRAIE COPIE
de

Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du Ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).

Carte ACA-0125
Réalisée par :



Pour le compte de :

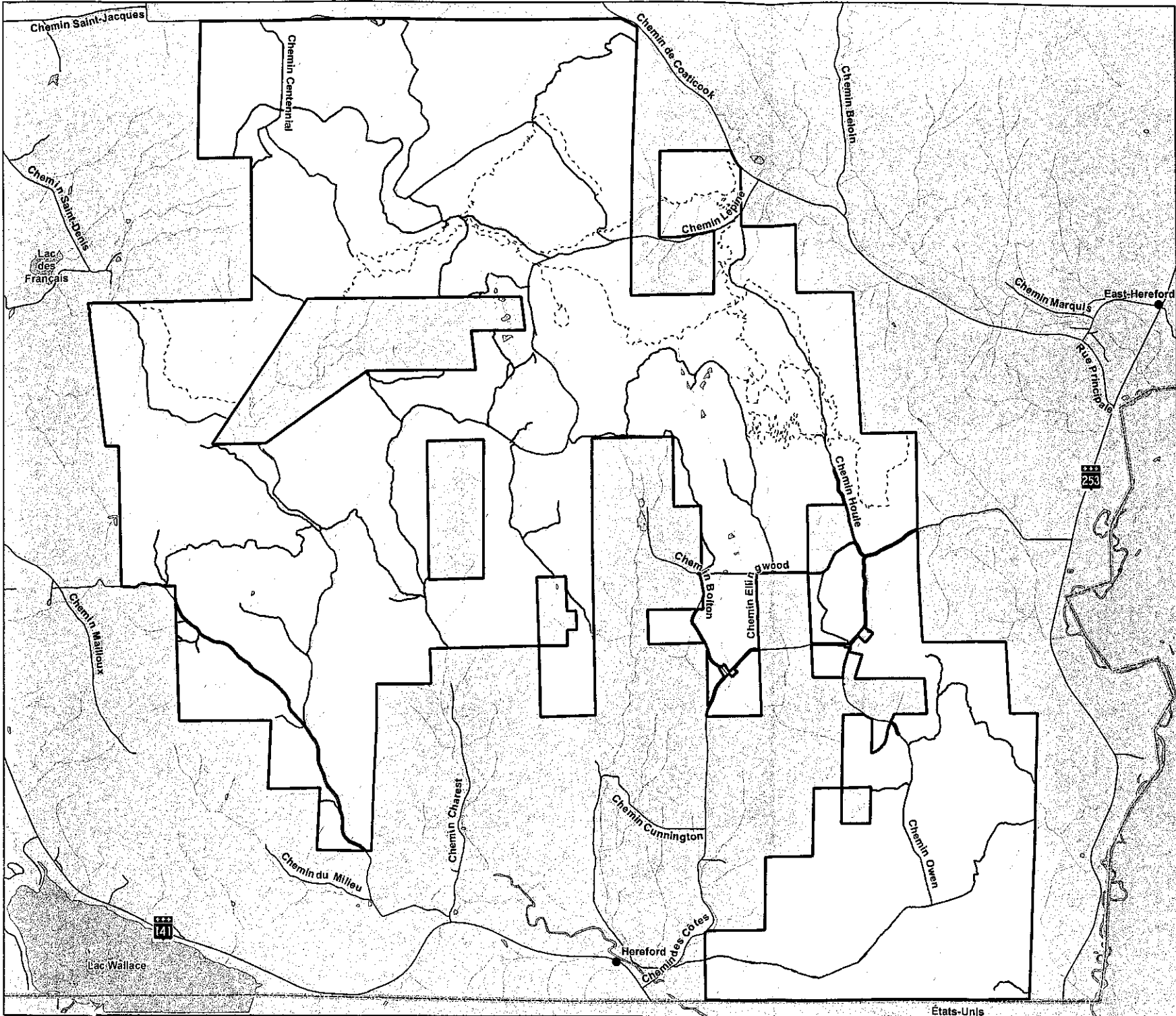


Mars 2013



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 10 – Carte du réseau de transport



RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE

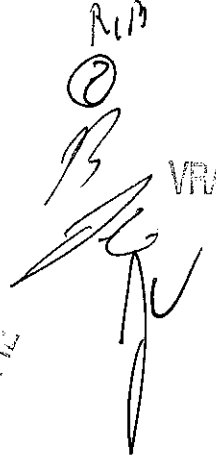
SERVITUDE TILLOTSON

Réseau de transport



- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- Sentier

- Fonds servant Tillotson
(périmètre de 65 km)


 VRAIE COPIE
 VRAIE COPIE

Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).

0 500 1 000 1 500 m

Carte ACA-0076

Réalisée par :



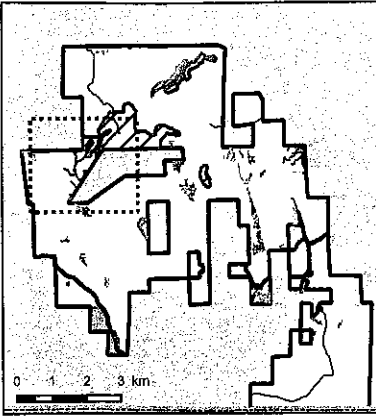
Pour le compte de :



Mars 2013



ANNEXE 11 – Cartes des *infrastructures* et des *secteurs à haute valeur écologique*



**RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE**

SERVITUDE TILLOTSON

**Sentiers, chemins, infrastructures et
secteurs à haute valeur écologique
- zoom no.1 -**



★ Antenne

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- - - Sentier

- Fonds dominant Tillotson
- Fonds servant Tillotson
(périmètre de 65 km)

Secteurs à haute valeur écologique

- Secteur des cours d'eau à salamandre
pourpre
- Secteur botanique
- Secteur des sommets et pentes fortes

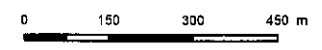
R17
(Signature)
(Signature)

VRAIE COPIE

VRAIE CC

(Signature)

Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du Ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).



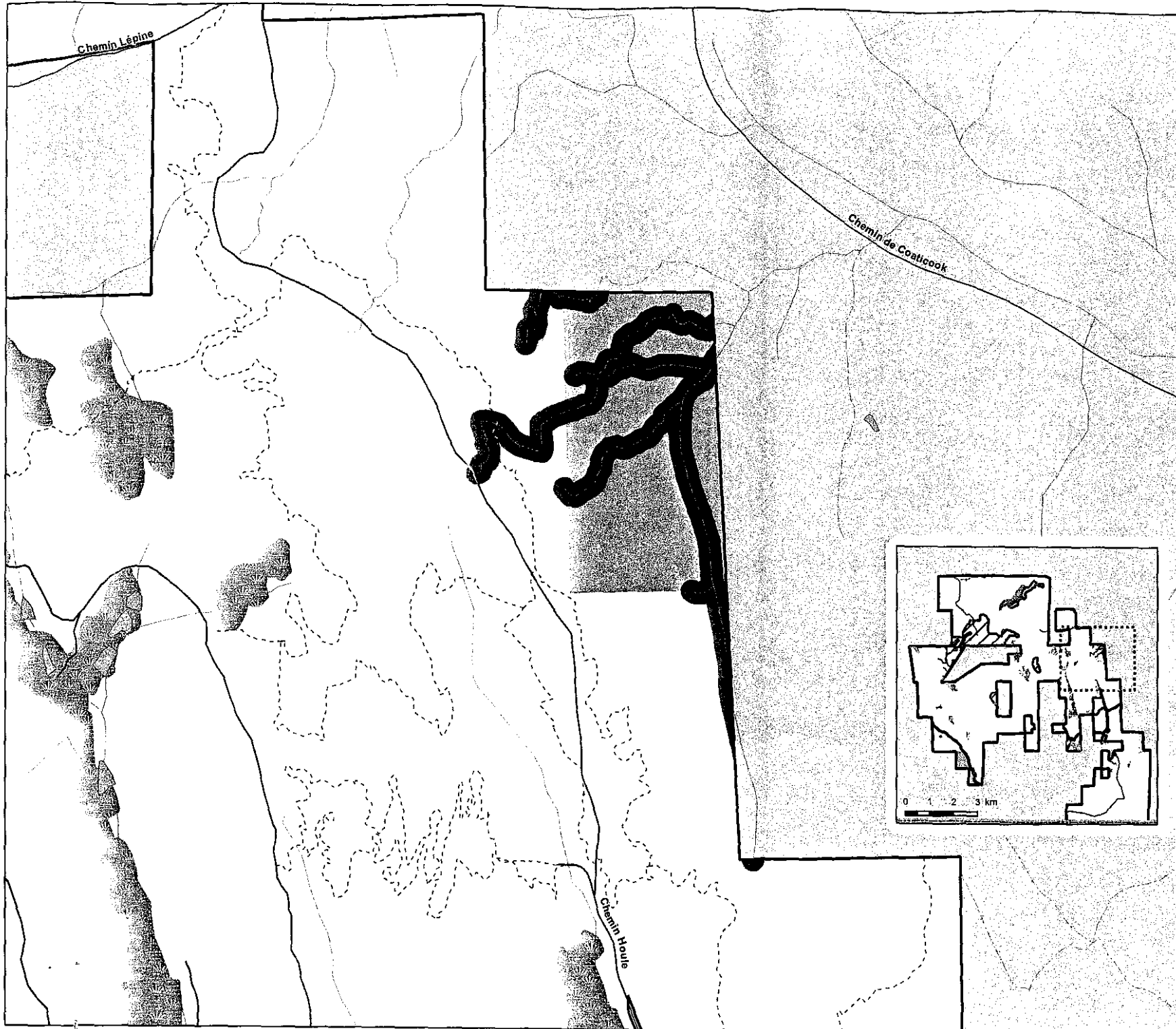
Carte ACA-0126
Réalisée par :

Pour le compte de :



Pour le sauvetage du patrimoine naturel québécois

Mars 2013



**RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE**

SERVITUDE TILLOTSON

**Sentiers, chemins, infrastructures et
secteurs à haute valeur écologique**
- zoom no.2 -



- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- - - Sentier

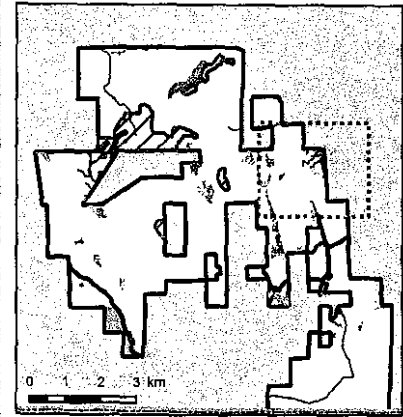
- Fonds dominant Tillotson
- Fonds servant Tillotson
(périmètre de 65 km)

Secteurs à haute valeur écologique

- Secteur des cours d'eau à salamandre
pourpre
- Secteur botanique
- ▨ Secteur des sommets et pentes fortes

RVD
©
B
de

VRAIE COP



Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du Ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).



Carte ACA-0127
Réalisée par :

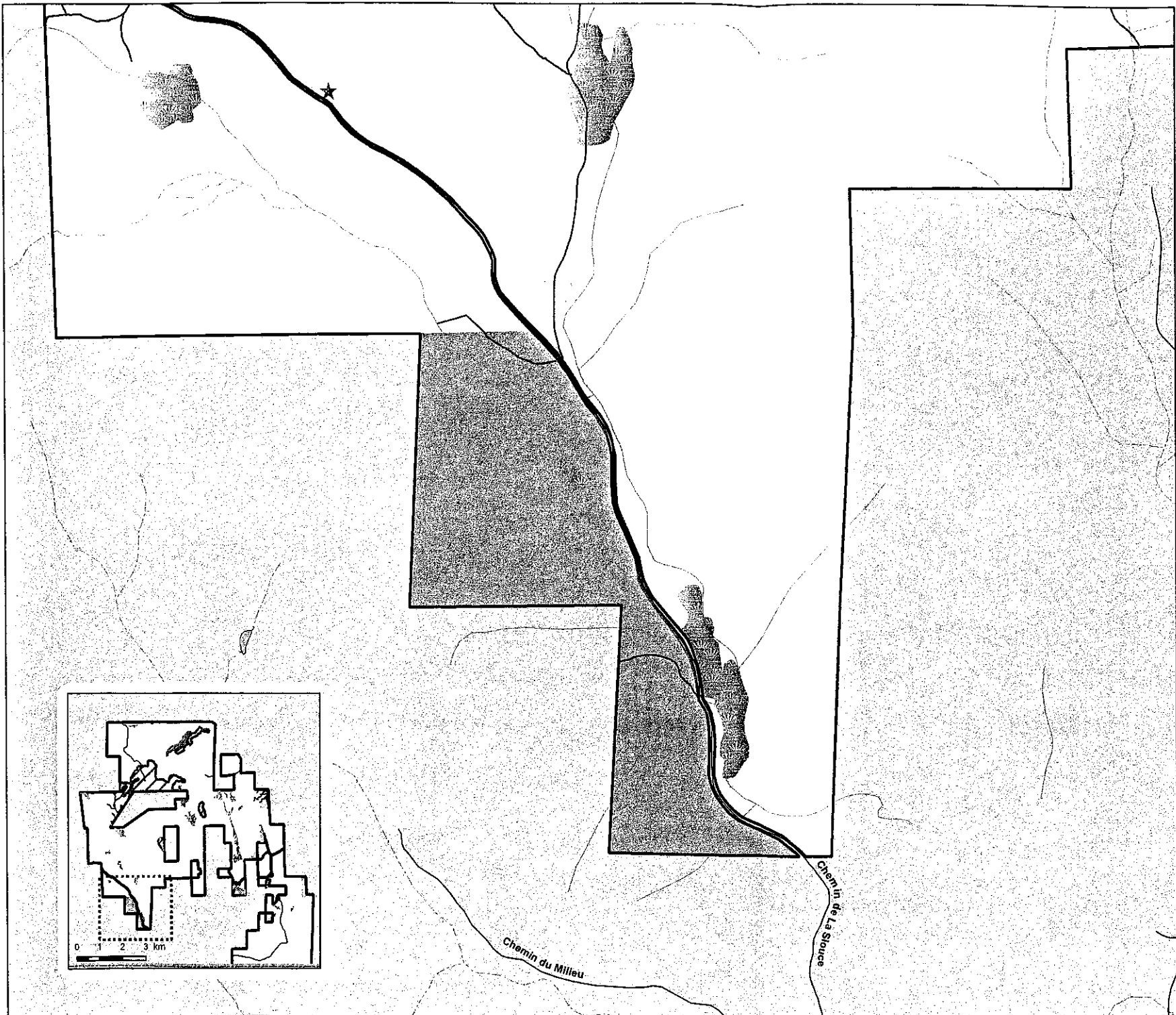


Pour le compte de :



Pour le sauvetage de parcs naturels québécois

Mars 2013



**RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE**

SERVITUDE TILLOTSON

**Sentiers, chemins, infrastructures et
secteurs à haute valeur écologique
- zoom no.3 -**



★ Gravière

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- - - Sentier

- Fonds dominant Tillotson
- Fonds servant Tillotson
(périmètre de 65 km)

Secteurs à haute valeur écologique

- Secteur des cours d'eau à salamandre
pourpre
- Secteur botanique
- Secteur des sommets et pentes fortes

VRAIE CC

R/S

Handwritten signature and initials.

VRAIE CC

Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du Ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).

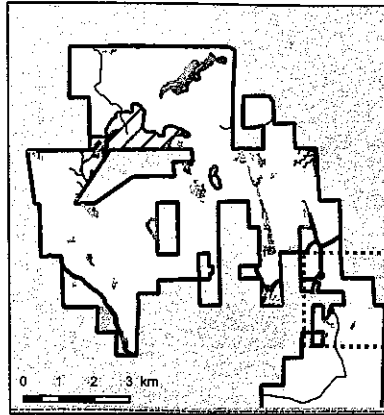
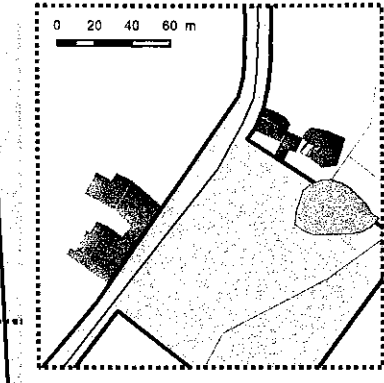
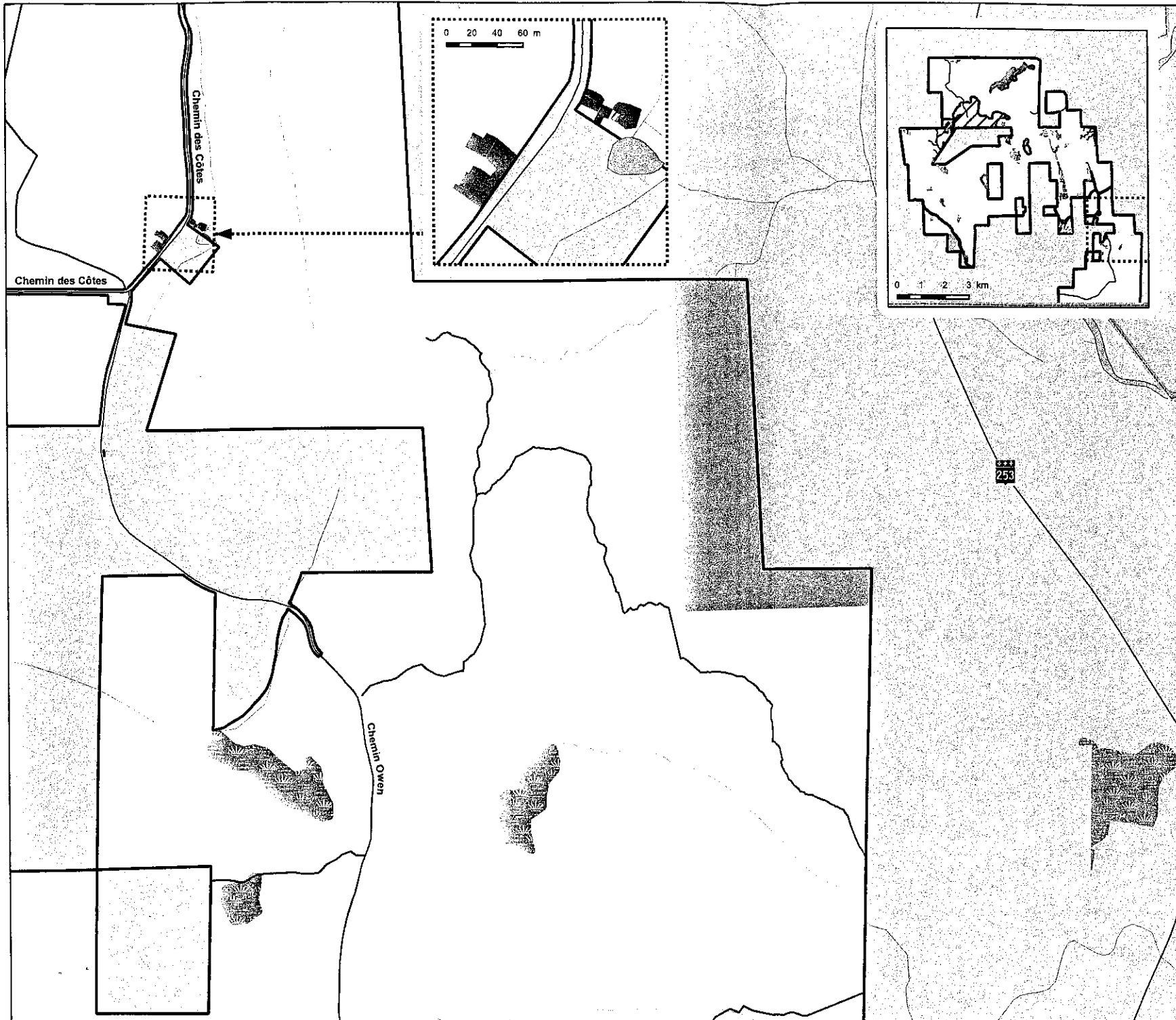


Carte ACA-0128
Réalisée par :

Pour le compte de :



Mars 2013



RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

SERVITUDE TILLOTSON

Sentiers, chemins, infrastructures et secteurs à haute valeur écologique - zoom no.4 -



Infrastructures

- Garage
- Hangar
- Remise
- Stationnement

VRAIE COT.

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- Sentier

- Fonds dominant Tillotson
- Fonds servant Tillotson (périmètre de 65 km)

Secteurs à haute valeur écologique

- Secteur des cours d'eau à salamandre pourpre
- Secteur botanique
- Secteur des sommets et pentes fortes

Handwritten notes and signatures:
 R17
 @
 B
 [Signature]
 [Signature]

Ce document comporte de l'information géographique de référence provenant de la Base de données topographiques du Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

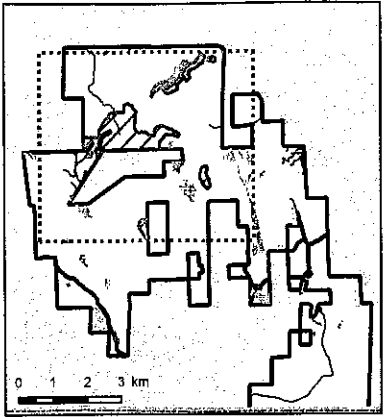
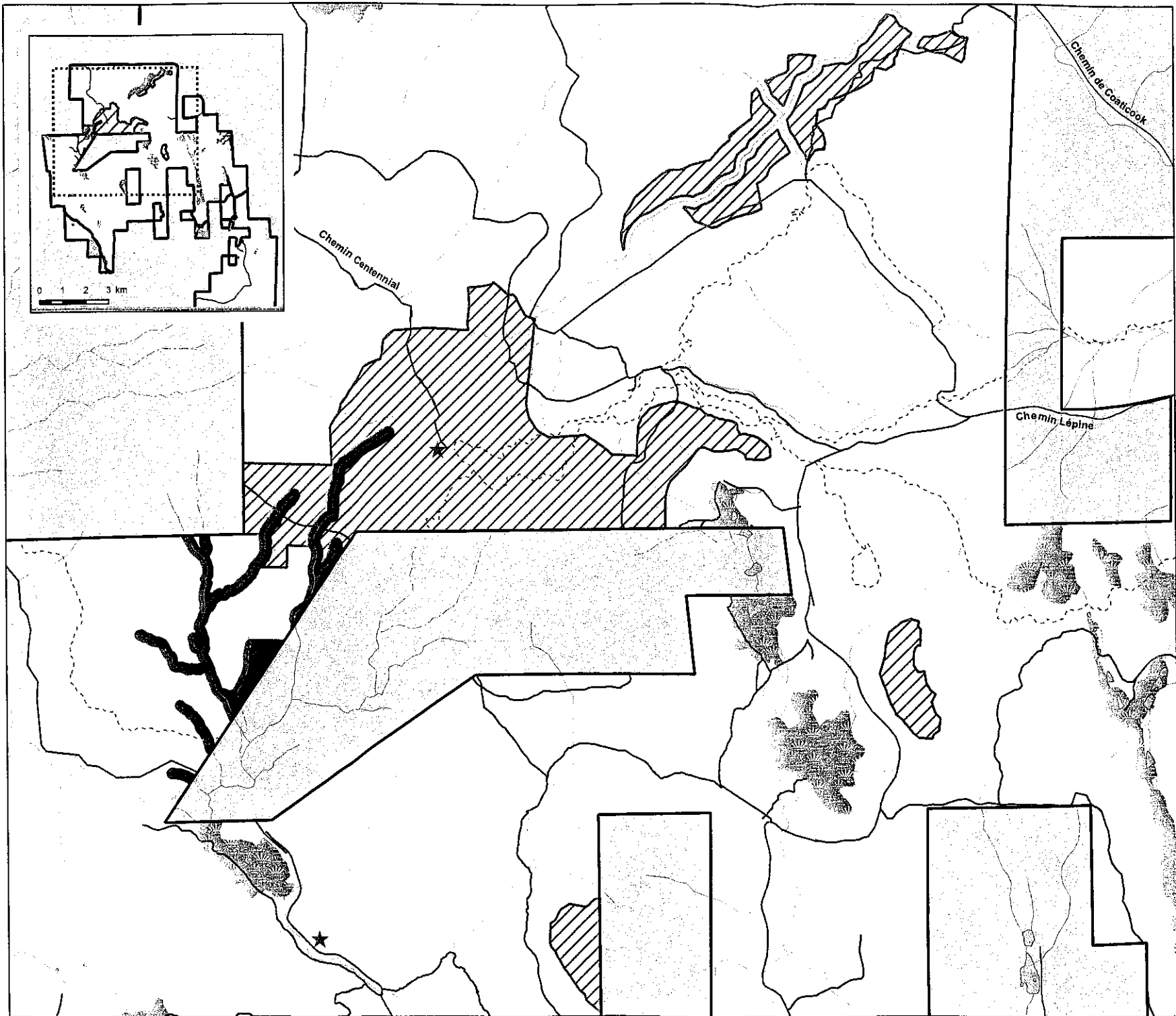


Carte ACA-0129
 Réalisée par :

Pour le compte de :



Mars 2013



**RAPPORT DE DOCUMENTATION
DE BASE**

SERVITUDE TILLOTSON

**Sentiers, chemins, infrastructures et
secteurs à haute valeur écologique
- zoom no.5 -**



Infrastructures

- ★ Antenne
- ★ Gravière

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- - - Sentier

- Fonds dominant Tillotson
- Fonds servant Tillotson
(périmètre de 65 km)

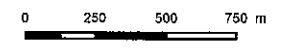
Secteurs à haute valeur écologique

- Secteur des cours d'eau à salamandre
pourpre
- Secteur botanique
- Secteur des sommets et pentes fortes

VRAIE COPIE

Handwritten notes:
R177
Ⓟ
B
[Signature]

Ce document comporte de l'information géographique de référence
provenant de la Base de données topographiques du Ministère
des Ressources naturelles du Québec (MRN).



Carte ACA-0130
Réalisée par :



Pour le compte de :

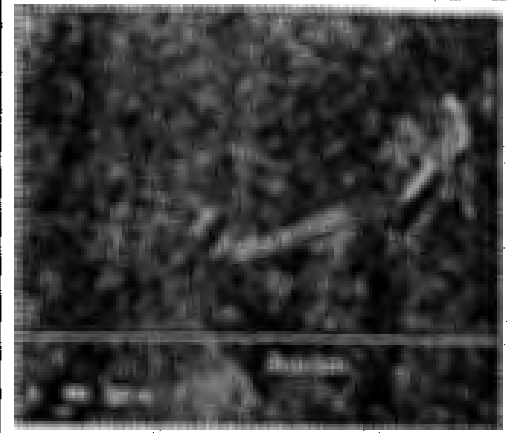
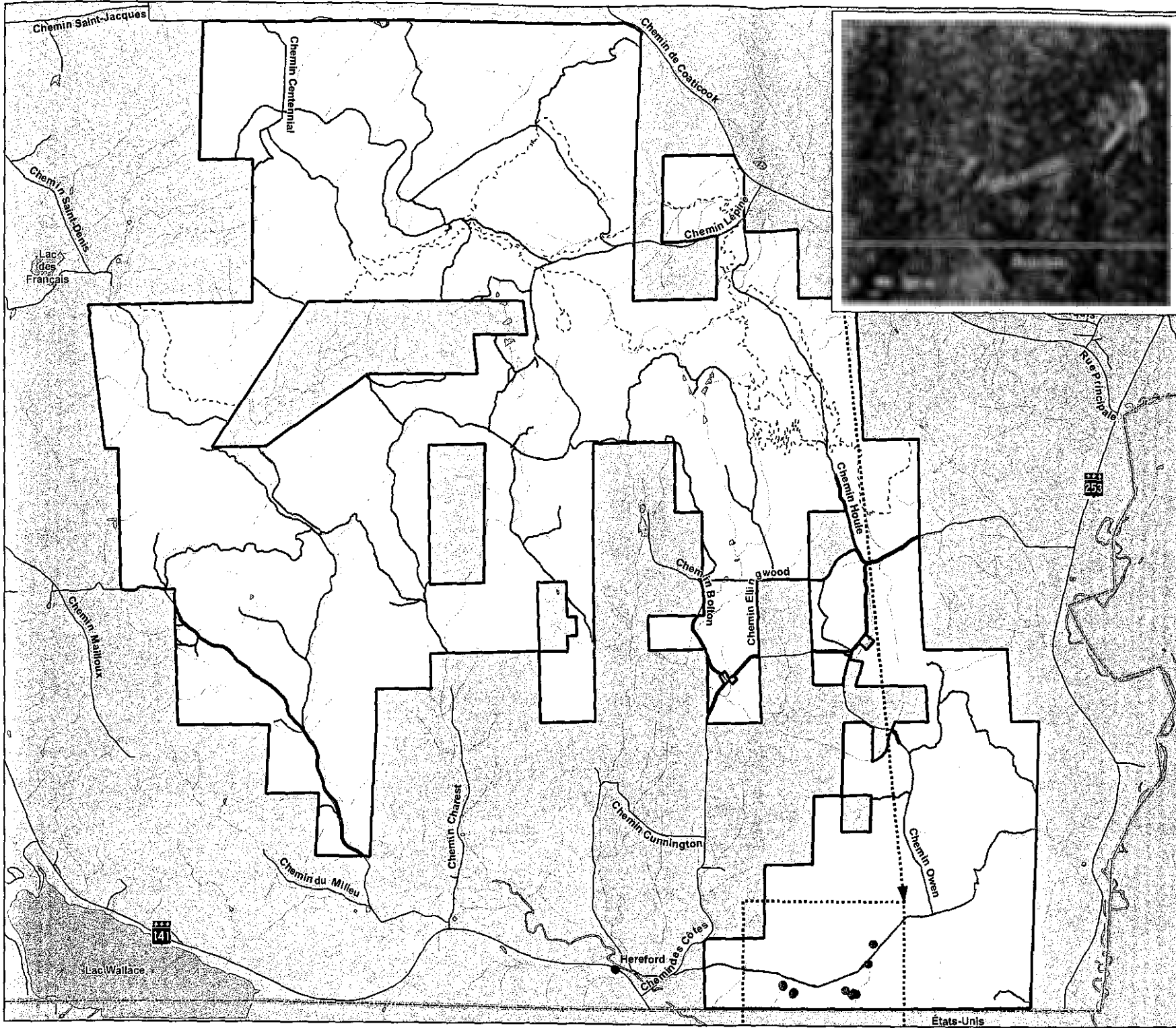


Mars 2013



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 12 – Carte de localisation des puits de la Ville de Canaan



RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

SERVITUDE TILLOTSON

Localisation des puits de la Ville de Canaan (VT, USA)

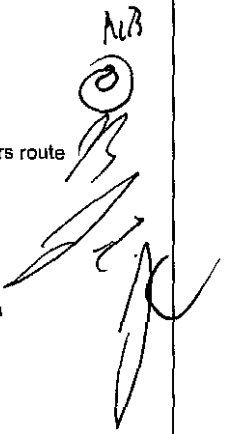


- Puits

VRAIE COPIE

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- Sentier

- Fonds servant Tillotson (périmètre de 65 km)



Ce document comporte de l'information géographique de référence provenant de la Base de données topographiques du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).



Carte ACA-0136
Réalisée par :

Pour le compte de :

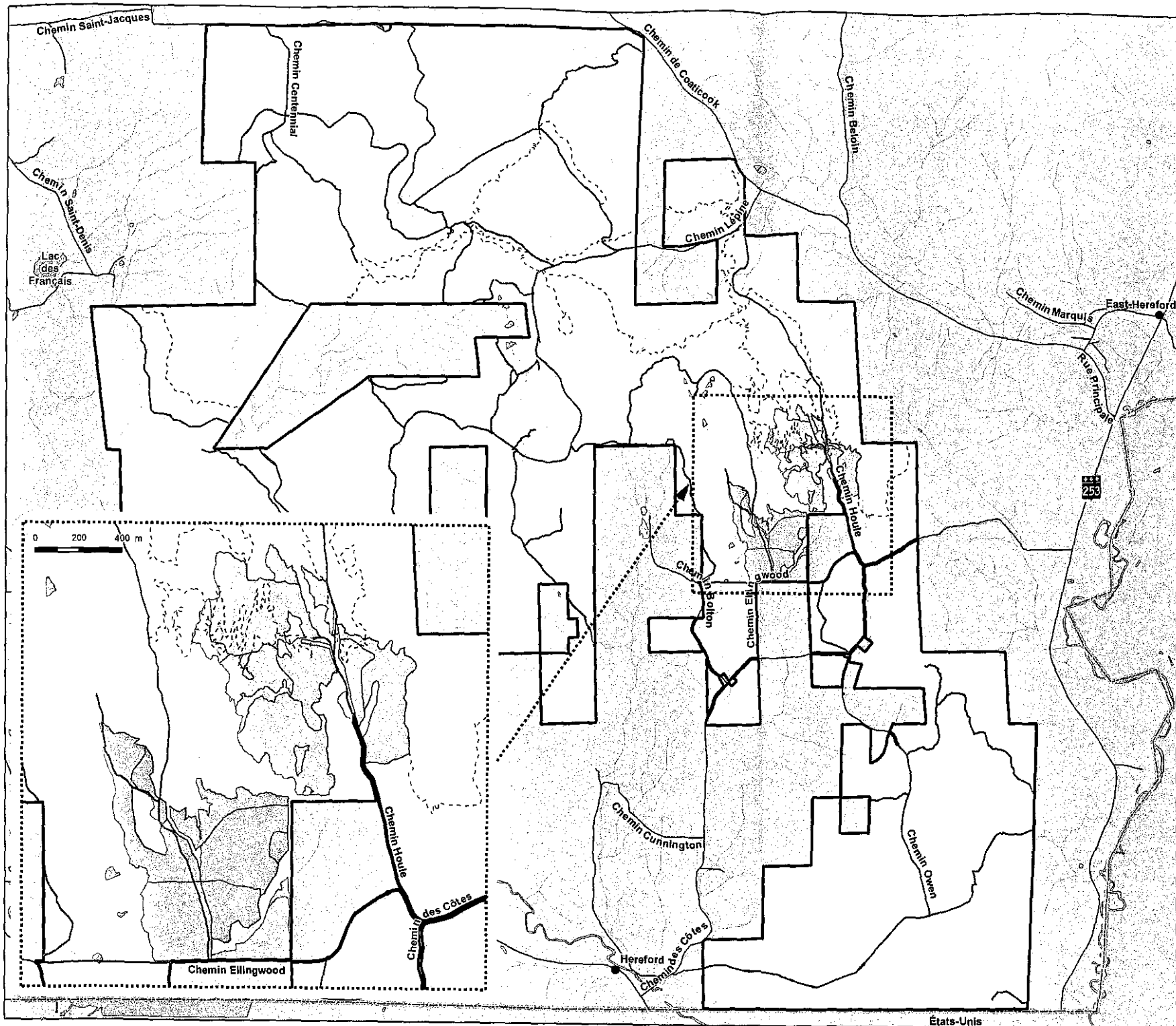


Avril 2013



Pour la sauvegarde du patrimoine naturel québécois

ANNEXE 13 – Carte des interventions forestières 2012 et 2013



RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

SERVITUDE TILLOTSON

Interventions forestières (2012-2013)



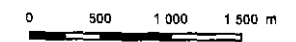
- Interventions forestières**
- Secteur d'intervention (2013)
 - Secteur d'intervention (2012)

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- Sentier

- Fonds servant Tillotson (périmètre de 65 km²)

MLB
(Handwritten initials and a circled 'O')

VRAIE COPIE



Ce document comporte de l'information géographique de référence provenant de la Base de données topographiques du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

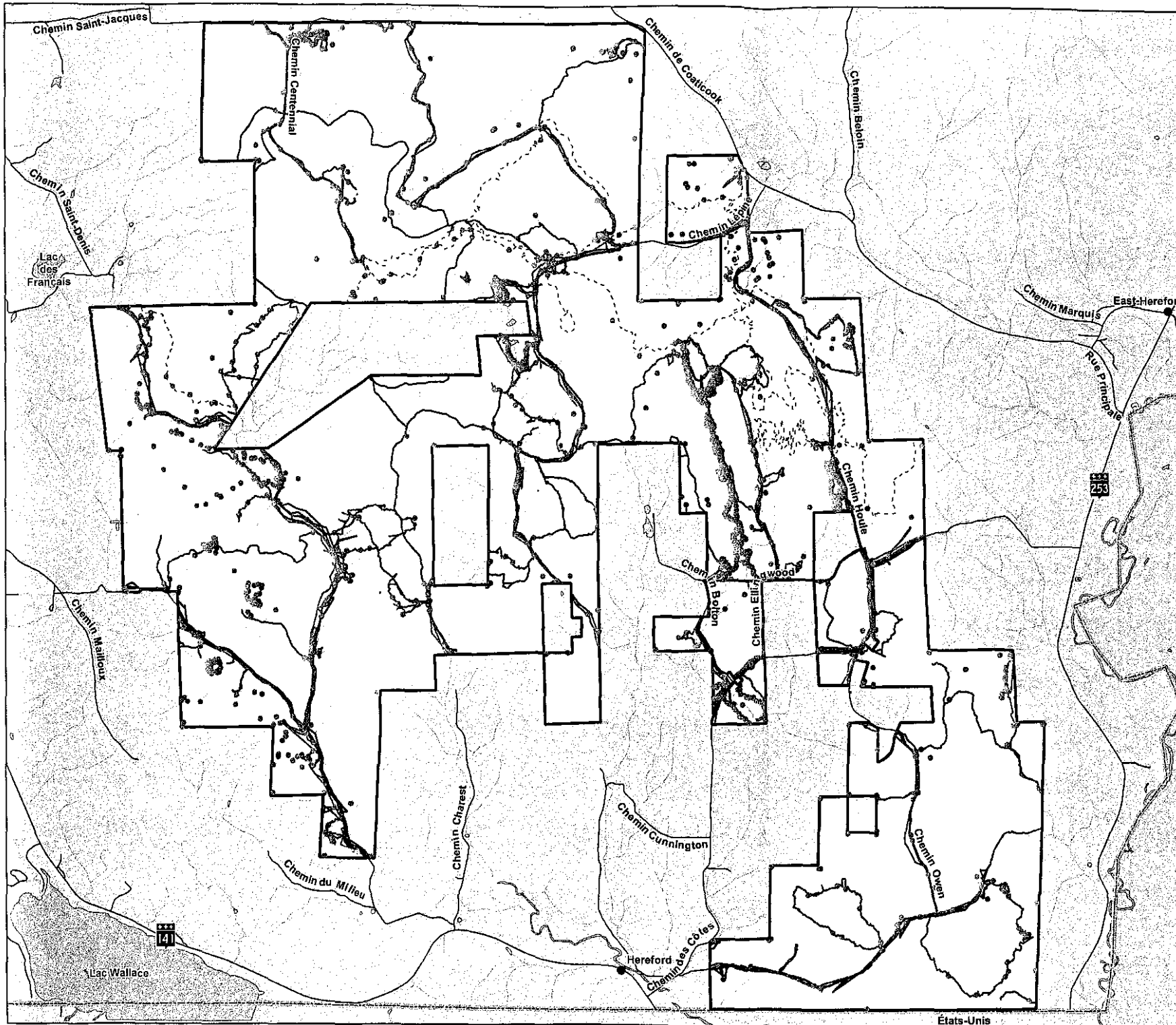
Carte ACA-0122
Réalisée par :

Pour le compte de :



Avril 2013

États-Unis



RAPPORT DE DOCUMENTATION DE BASE

SERVITUDE TILLOTSON

Localisation des secteurs visités sur le fonds servant



- Relevé ponctuel de visite sur le terrain
- Relevé linéaire de visite sur le terrain

- Route
- Chemin
- Sentier de véhicule hors route
- Sentier

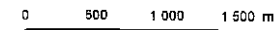
□ Fonds servant Tillotson (périmètre de 65 km)

VRAIE COPIE

ALB
 20
 13
[Handwritten signature]

[Handwritten initials]

Ce document comporte de l'information géographique de référence provenant de la Base de données topographiques du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).



Carte ACA-0123
 Réalisée par :



Pour le compte de :



Pour le vertigineux du patrimoine naturel québécois

Avril 2013

États-Unis



ANNEXE 14 – Carte des secteurs visités sur le fonds servant

ANNEXE 15 – Photographies

Infrastructures

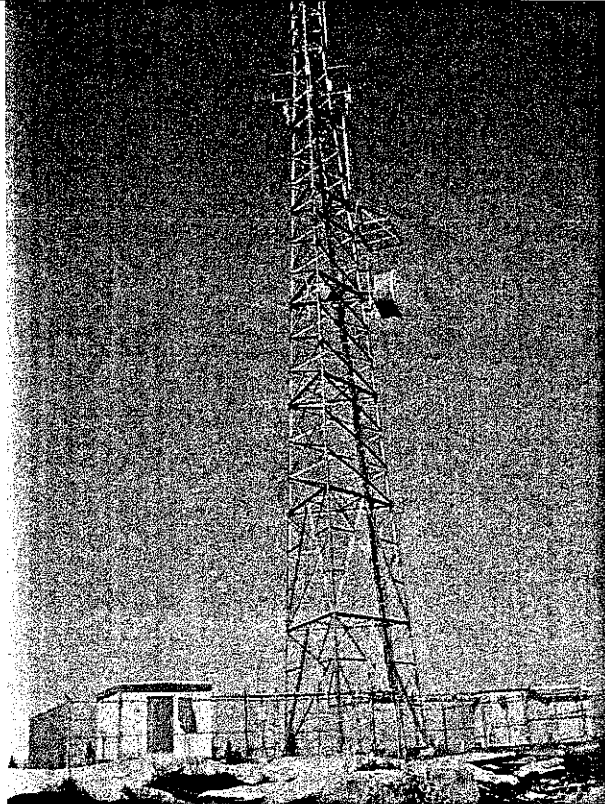


Photo #1 Tour de télécommunications (9536)



Photo #2 Garage #1 et Stationnement #1 (9601)



Photo #3 Garage #2 (9597)



Photo #4 Hangar et Stationnement #1 (9602)

Handwritten signature and initials



Photo #5 Maison (9607)



Photo #6 Remblai (9593)



Photo #7 Remorques #1 et 2 (9609)

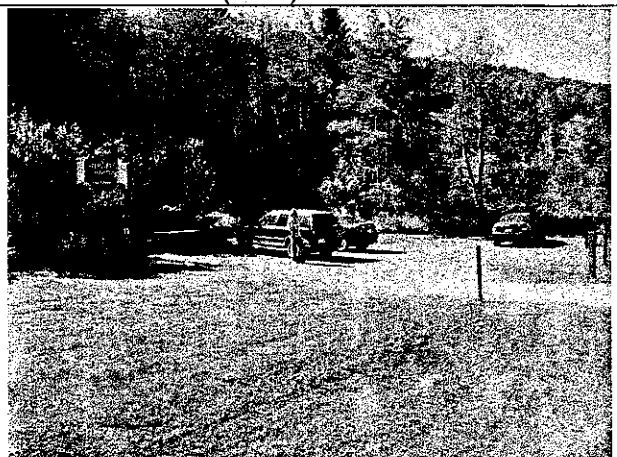


Photo #8 Stationnement #5 (9588)

R.M
①

45



Photo #9 – Gravière #2

ALM

②/3

VRAIE COPIE

Sentiers et chemins



Photo #10 Sentier (pédestre) (9546)



Photo #11 Sentier (vélo de montagne) (9570)



Photo #12 Sentier (vélo de montagne) (9571)



Photo #13 Sentier (vélo de montagne) (9572)

WMAE CORP
RIB
②



Photo #14 Chemin (2012)



Photo #15 Chemin (2012)



Photo #16 Chemin (2012)



Photo #17 Chemin (2012)

RIM

②/3

[Signature]
VRAIE COPIE
[Signature]



RCB
 (P)
 [Signature]
 SERVICE
 D'ÉVALUATION
 D'IMPACTS
 ENVIRONNEMENTAUX
 ET SOCIAUX

Communautés végétales



Photo #22 Forêt de feuillus tolérants (4023)



Photo #23 Forêt de feuillus tolérants à résineux (3965)

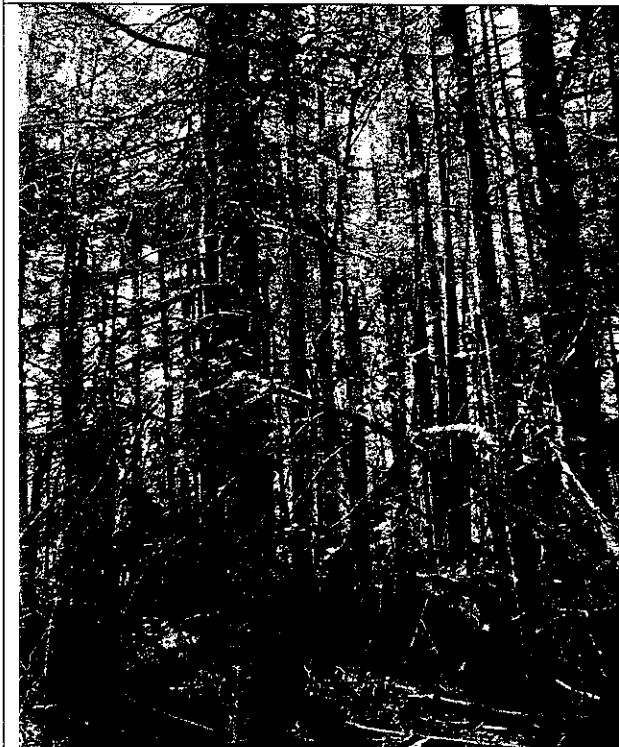


Photo #24 Forêt résineuse (3888)



arrière plan (9607)



Photo #26 *Plantation en monoculture - essences résineuses* (9562)



Photo #27 *Forêt de résineux à feuillus tolérants* (4004)



Photo #28 *Forêt de résineux à feuillus intolérants* (3739)

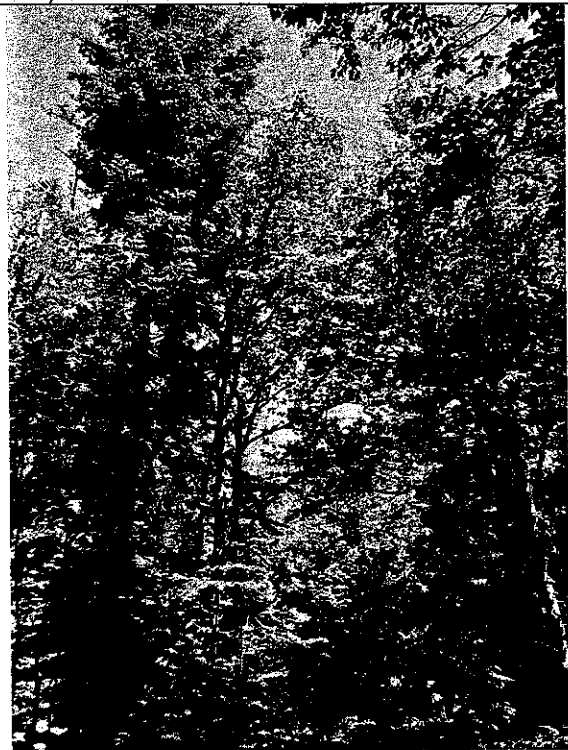


Photo #29 *Forêt de résineux à feuillus intolérants* (9411)



Photo #30 Friche arbusive (9556)

A13





VRAIE COPIE



Interventions forestières 2013

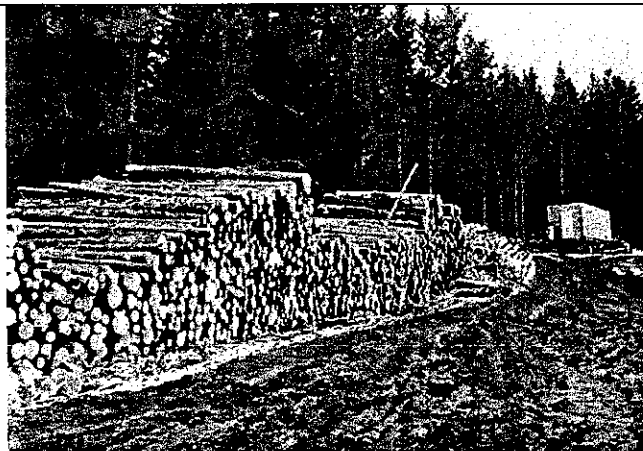


Photo #31 – Aire d'empilement

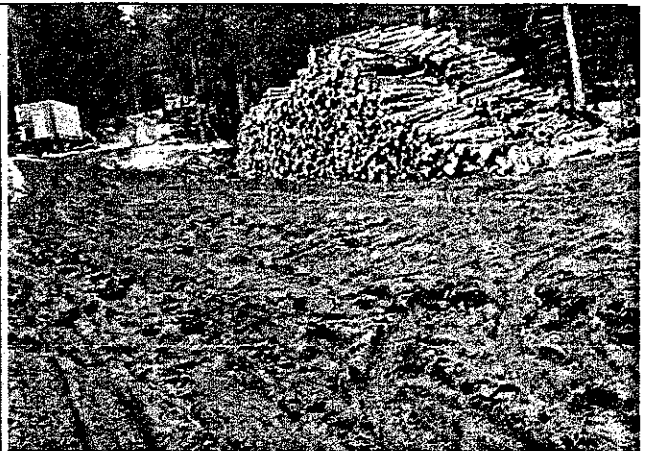


Photo #32 – Aire d'empilement



Photo #33 – Sentier de débardage



Photo #34 – Sentier de débardage



Photo #35 – Vue sur l'éclaircie commerciale



Photo #36 – Vue sur la coupe progressive, avec sentier de débardage



Photo #37 – Vue no 1 sur la coupe progressive



Photo #38 – Vue no 2 sur la coupe progressive



Photo #39 – Vue no 3 sur la coupe progressive



Photo #40 – *Machinerie* à l'œuvre dans le secteur de coupe progressive irrégulière (CPRS)

MIB
①
M
SC
VRAIE COPIE
SC